

UNE PUBLICATION GUE/NGL

AMIANTE

LES COÛTS HUMAINS DE LA
CUPIDITÉ DES ENTREPRISES



GAUCHE UNITAIRE EUROPÉENNE/GAUCHE VERTE NORDIQUE
GROUPE PARLEMENTAIRE EUROPÉEN

Gauche Unitaire Européenne/Gauche Verte Nordique

rue Wiertz 43
1047 Bruxelles
Tél: +32 2 284 26 83 / 26 86
Fax: +32 2 284 17 74
www.guengl.eu

Auteur: Laurie Kazan-Allen

Rédaction: Gay Kavanagh, David Lundy

Correction sur épreuves: Fania Antoniou, Edoardo Boggio Marzet, Charles Canonne, Nora Chaal, Vivienne Gadeyne, Myriam Losa, Nana Pantazidou, Gianfranco Battistini.

Photos: Jason Addy, Angel Cárcoba, Hein Du Plessis, Julia Garlito Y Romo, Daniela Pelclova, Bob Ruers, Dmytro Skrylnikov.

Pour plus d'informations sur cette publication, prière de contacter:
Vivienne Gadeyne – vgadeyne@europarl.eu.int

Produit par le département site web et publications du GUE/NGL:

Gay Kavanagh – gkavanagh@europarl.eu.int
David Lundy – dlundy@europarl.eu.int

Conception et mise en page: Liz Morrison

Impression: Arte print, Bruxelles

Cette publication a été imprimée sur du papier recyclé

© GUE/NGL – Bruxelles, 2006

SOMMAIRE

Préface de Francis Wurtz 5

Introduction de Kartika Liotard 6

Le cadre: contexte historique de l'utilisation de l'amiante 8

L'étendue du problème 12

L'exposition professionnelle à l'amiante 20

L'exposition environnementale à l'amiante 23

La dimension humaine 28

Profils par pays 32

Éviter davantage de décès inutiles 35

Conclusions de l'auteur 37

Annexe A: Déclaration de la conférence 39

Annexe B: Programme de la conférence & liste des participants 41

Annexe C: Liens utiles 42

Références 42



[L'amiante n'est pas seulement une substance, c'est aussi le matériau le plus scandaleusement dangereux avec lequel les gens ont dû travailler. Ceux qui tirent profit de l'amiante n'hésitent pas à avoir recours au chantage, au mensonge et à des pratiques peu scrupuleuses pour protéger leurs résultats financiers; ils sacrifient sciemment la santé des travailleurs à leurs bénéfices industriels et commerciaux.]

Remi Poppe
ancien député, parti socialiste, Pays-Bas



Cette publication est dédiée à toutes les personnes souffrantes ou décédées des suites de maladies liées à l'amiante.

PRÉFACE

UN COMBAT EXEMPLAIRE



Francis Wurtz

La conférence sur l'amiante tenue au Parlement européen les 22 et 23 septembre 2005, dont cette brochure rend compte, est un nouveau jalon sur le chemin tracé depuis des décennies, en Europe et dans le monde par les organisations syndicales, le mouvement associatif, et les innombrables hommes et femmes qui, à un titre ou à un autre, ont, un jour, décidé de s'engager pour faire éclater la vérité sur les dangers de l'amiante, secourir les victimes et obtenir l'éradication de ce risque désastreux pour la santé humaine. Le groupe de la Gauche Unitaire Européenne – Gauche Verte Nordique estime de son devoir de contribuer à cet effort d'information, de sensibilisation, de mobilisation. Un grand merci à toutes les participantes et à tous les participants à ces travaux, venus de toute l'Europe et d'autres régions du monde.

Leurs témoignages ont avant tout illustré l'actualité de cette lutte. En effet, si la découverte du lien entre asbestose et risque de cancer du poumon remonte à 1935, si toutes les variétés d'amiante ont été classées cancérogènes par le Centre International de recherches contre le cancer dès 1977, et si la directive européenne prévoyant l'interdiction de l'amiante date de 1999, l'interdiction effective de l'amiante dans toute l'Union européenne n'est entrée en vigueur que le 1er janvier 2005!

Or, non seulement l'utilisation massive d'amiante dans le passé continuera à tuer dans les années à venir – le nombre de décès dus à l'amiante est même en hausse en Europe et risque de le rester pour dix à quinze années encore ! –, mais le suivi de la mise en œuvre effective de la législation, la protection des travailleurs chargés du désamiantage, l'aide aux innombrables victimes reconnues ou à faire reconnaître comme telles, ainsi que la prévention des risques, notamment professionnels, constituent autant de domaines d'intervention pour les années à venir. Et ce sans oublier notre responsabilité d'européens vis-à-vis des pratiques honteuses d'exportation du danger vers d'autres pays, particulièrement au Sud de la planète.

Voilà pourquoi la "Déclaration de Bruxelles" à l'issue de la Conférence européenne de septembre dernier, relayant les demandes des associations médicales et des organisations internationales à faire de 2006 l'année de l'action contre l'amiante, appelle les institutions européennes à mettre en œuvre un plan d'action détaillé (voir Annexe A).

Un hommage particulier revient à Laurie Kazan et à tous les acteurs, à toutes les actrices de ce combat exemplaire.

Francis WURTZ
Président du groupe de la
Gauche Unitaire Européenne – Gauche Verte Nordique

INTRODUCTION

EN FINIR AVEC LA CONSPIRATION DU SILENCE



Kartika Liotard

L'amiante reste la première substance toxique cancérigène affectant les travailleurs européens. Hors du lieu de travail, l'amiante est la deuxième source de cancer, après le tabac. Les produits contenant de l'amiante dans les maisons et les bâtiments commerciaux européens, ainsi que les déchets de l'amiante rejetés dans notre environnement continuent d'engendrer un taux record de maladie et de mortalité dans les États membres de l'Union européenne.

L'utilisation très répandue de l'amiante aux Pays-Bas, mon pays d'origine, a engendré de terribles conséquences; des milliers de personnes sont mortes de maladies liées à l'amiante pour avoir travaillé avec de l'amiante ou des produits contenant cette substance, partagé un foyer avec des parents qui avaient été exposés à l'amiante au cours de leur vie professionnelle, ou vécu à proximité d'usines utilisant de l'amiante. Dans la ville de Goor, où l'usine Eternit d'amiante-ciment était le principal employeur, de nombreux habitants – et pas seulement des travailleurs – ont contracté des maladies liées à l'amiante. Une conspiration du silence a régné pendant longtemps et, au départ, les victimes n'ont ni vu leurs problèmes reconnus ni n'ont bénéficié d'une aide.

La création du Comité néerlandais des victimes de l'amiante durant les années 1990 et l'engagement de ses membres ont changé le sort des victimes de l'amiante aux Pays-Bas. Désormais, bon nombre de mes compatriotes victimes de l'amiante reçoivent un traitement médical approprié ainsi qu'une compensation financière. Malheureusement, d'autres n'ont pas cette chance. Certains quartiers demeurent contaminés et des travailleurs continuent d'être exposés aux produits contenant de l'amiante au sein de nos infrastructures...

L'amiante n'est pas un problème exclusivement européen: des sociétés multinationales l'exportent dans des pays où la sécurité sociale et les soins de santé ne sont pas aussi développés qu'en Europe.

Comme l'a dit Xavier Jonckheere, le président d'ABEVA: "l'amiante affecte tous les pays de la planète, telle une pieuvre déployant ses tentacules. Ce qui est interdit dans nos pays est désormais autorisé ailleurs – où le droit du travail n'est pas aussi contraignant, où les niveaux de protection sont quasiment inexistant, où le lobbying de l'amiante reste puissant."

Plus de 25 pays étaient représentés lors de la Conférence sur l'amiante qui s'est tenue au Parlement européen les 22 et 23 septembre 2005. Elle a réuni des travailleurs affectés par l'amiante et leurs proches, des représentants d'associations d'aide aux victimes, des défenseurs de la santé publique, des professionnels de la santé et du droit, des journalistes, des fonctionnaires, des inspecteurs d'usine, des experts en désamiantage et des universitaires.

[L'amiante n'est pas un problème exclusivement européen: des sociétés multinationales l'exportent dans des pays où la sécurité sociale et les soins de santé ne sont pas aussi développés qu'en Europe.]

La conférence nous a permis d'analyser la politique de l'UE en matière d'amiante, d'examiner ses réussites et de souligner ses échecs. Des délégués ont décrit les expériences nationales concernant l'amiante dans les nouveaux États membres et exposé les problèmes rencontrés. L'objectif était de trouver des réponses à des questions telles que: "comment améliorer le sort de toutes les victimes de l'amiante?", "comment faire pour éviter que la génération future ne contracte ces maladies mortelles?"

À l'issue de la conférence, nous avons adopté le Plan d'action européen en matière d'amiante 2005-2006. Il appelle le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil à soutenir une interdiction internationale de l'amiante. La législation de l'UE devrait interdire l'utilisation de l'amiante par des sociétés implantées dans l'UE partout dans le monde. Le transfert de la production d'amiante et de produits contaminés vers des pays en développement devrait être interdit.

L'efficacité de ce type d'actions a été clairement démontrée par le dénouement de la campagne menée par des ONG françaises, égyptiennes et indiennes autour du Clémenceau, l'un des plus prestigieux porte-avions français envoyé en Inde en vue d'être démolit. Le Conseil d'Etat français a rendu raison aux activistes en déclarant que l'exportation de ce déchet toxique violait les protocoles internationaux, les accords internationaux et la loi française et en arrêtant l'exportation du Clémenceau en Inde. Le 15 février 2006, le président français Jacques Chirac a ordonné au Clémenceau de revenir à son port d'attache en France! Ce moment magnifique n'a suivi la conférence que de quelques mois.

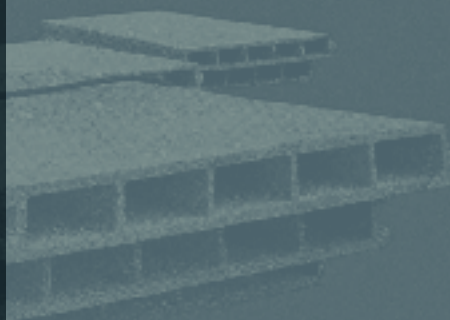
Pour conclure mon introduction à cette publication, permettez-moi de citer Laurie Kazan, son auteur:

"La conférence européenne sur l'amiante fera date car cet événement a fait entrer le débat européen sur l'amiante dans une nouvelle phase. Les entreprises, les gouvernements, les lobbies commerciaux et les individus qui ont imposé cette substance cancérigène à la société civile et continuent de profiter de son utilisation devront rendre des comptes. La lutte continue!"

Kartika LIOTARD
Députée au Parlement européen, Groupe GUE/NGL
Délégation Parti socialiste, Pays-Bas

LE CADRE

CONTEXTE HISTORIQUE DE L'UTILISATION DE L'AMIANTE



Au début du 20e siècle, **Ludwig Hatschek** a inventé un procédé consistant à associer des fibres d'amiante et du ciment pour produire de l'amiante-ciment (AC), matériau qui présentait d'excellentes propriétés techniques et pouvait être utilisé pour un large éventail d'applications. Comme l'amiante aurait une durée de vie illimitée, Hatschek a donné le nom d'Eternit à ce procédé avant de vendre le brevet à des entreprises du monde entier, dont un grand nombre a repris le nom d'Eternit.

L'industrie de l'amiante-ciment s'est développée rapidement et a connu un large succès. La production mondiale a atteint son maximum en 1975, mais les ventes ont ensuite commencé à baisser dans les pays développés. Des craintes quant aux risques que l'amiante pouvait présenter pour la santé sont apparues à maintes reprises au fil des années. Il a été prouvé que les fibres d'amiante pouvaient être facilement inhalées et qu'elles provoquaient plusieurs maladies respiratoires, notamment une fibrose pulmonaire aiguë dénommée asbestose. Les recherches ont confirmé que l'exposition à cette substance peut provoquer un type de cancer extrêmement dangereux au niveau de la poitrine et de l'abdomen. On estime à 100 000 le nombre de décès provoqués chaque année par des maladies liées à l'amiante, notamment le mésothéliome, l'asbestose et différents types de cancers.

Suite aux restrictions imposées à l'utilisation d'amiante dans les pays développés, de nouveaux marchés ont été exploités dans les économies en développement; ces dernières années, les ventes de produits en amiante-ciment ont augmenté considérablement en Inde, au Pakistan, en Indonésie et en Thaïlande. Bien qu'il soit connu que l'exposition à l'amiante peut provoquer des maladies dégénératives et mortelles, les producteurs d'amiante continuent à avancer que l'utilisation de l'amiante ne présente pas de danger, en niant l'existence de solutions de substitution plus saines et plus sûres.

Une longue histoire de lobbying

Des documents montrent que, depuis les années 30, l'industrie de l'amiante, soucieuse de "sauvegarder sa position", fait activement pression sur les gouvernements nationaux mais aussi sur les organisations internationales, telles que l'Organisation internationale du travail (OIT). En 1929, Eternit Belgique et Eternit Suisse ont créé une entreprise commune sur proposition d'Ernst Schmidheiny d'Eternit Suisse, qui estimait que la concurrence au niveau des matières premières et des marchés n'était pas aussi rentable pour les producteurs d'amiante-ciment que la coopération. Un groupe exclusif d'entreprises productrices d'amiante-ciment, dénommé International Asbestos Cement

AG (SAIAC), a ainsi été créée. Ses objectifs étaient les suivants:

- échange de connaissances techniques, d'expériences, d'outils publicitaires et de brevets;
- achat commun de matières premières;
- activités de recherche conjointes;
- mise en place d'arrangements en matière d'exportation;
- création de nouvelles entreprises dans les pays "neutres";
- accord sur les marchés et les prix pratiqués.

Turner & Newall Ltd., le plus grand groupe britannique de l'industrie de l'amiante, était fier d'appartenir à cette entente, qu'il qualifiait de "mini-ligue des nations" dans un rapport annuel. Aujourd'hui, des campagnes de marketing agressives, étayées par des millions de dollars générés par l'amiante, visent les décideurs et les consommateurs dans les pays en développement. L'augmentation de la consommation d'amiante dans les pays qui sont peu informés sur les conséquences à long terme d'une exposition à l'amiante, qui ne disposent pas de lois spécifiques sur l'amiante, qui n'appliquent pas les lois existantes et où il n'existe pas de services officiels d'inspection du travail, d'indemnités, de services de santé et de système de sécurité sociale, est source de grande inquiétude. La vulnérabilité des travailleurs du bâtiment dans ces pays fait de l'exploitation une pratique courante; souvent analphabètes, nombreux sont ceux d'entre eux qui vivent avec les membres de leur famille sur les chantiers ou sur le bord des routes. Dans ce contexte, la notion d'"utilisation contrôlée" de l'amiante est, selon Fiona Murie, directrice de la santé et de la sécurité à la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (FITBB), une "plaisanterie de mauvais goût".

La FITBB et la campagne pour une interdiction mondiale de l'amiante

La FITBB milite contre l'amiante depuis les années 80. Ce sont des syndicalistes chiliens qui se trouvaient au premier plan du mouvement pour l'interdiction de l'amiante. Œuvrant aux côtés d'un groupe de victimes de l'amiante, ils ont pu faire connaître les pratiques peu scrupuleuses de



Publicité Eternit



Pizzarreno, membre du groupe Eternit, qui refusait de reconnaître ou d'indemniser les familles endeuillées de 300 employés de 11 usines d'amiantement, décédés à la suite d'une maladie provoquée par l'amiante. Basées sur des techniques de manifestation mises au point sous la dictature de Pinochet, des "funas"¹ ont été organisées devant le domicile de cadres dirigeants travaillant pour Pizzarreno afin de mettre en lumière leur implication personnelle dans le comportement honteux de l'entreprise, et ainsi faire pression en vue d'obtenir une interdiction nationale de l'amiante. En 2001, le Chili est devenu le premier pays d'Amérique latine à interdire l'amiante.

La FITBB, en collaboration avec d'autres organisations professionnelles d'envergure mondiale, a fait pression sur l'OIT pour qu'elle adopte, au regard de la santé, une position sur une interdiction mondiale de l'amiante. Malheureusement, de nombreux gouvernements européens ont été peu coopératifs; le Royaume Uni, la Hollande et le Danemark, notamment, s'opposent aux nouvelles lois, aux traités multilatéraux et aux nouvelles conventions sur les normes du travail, déterminés à exploiter le statu quo. La convention n° 162 de l'OIT est délibérément employée à mauvais escient par les lobbyistes de l'industrie de l'amiante au Brésil et ailleurs qui l'invoquent pour justifier la

campagne "pour une utilisation contrôlée". Les délégués participant à la conférence doivent inciter les délégations nationales à faire avancer la position favorable à l'interdiction au sein de l'OIT. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui a accepté de faire de l'élimination de l'asbestose une priorité, doit aussi traiter les conséquences des expositions environnementales. Les objectifs de la FITBB sont notamment les suivants:

- la nécessité de l'interdiction de l'amiante au niveau mondial;
- l'inclusion du chrysotile (amiante blanc) sur la liste des substances soumises à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (CIP) prévue par la convention de Rotterdam;
- la protection des travailleurs tels que les charpentiers et les plombiers contre les expositions dangereuses à l'amiante;
- l'élimination de la technique de désamiantage par enlèvement à sec par des entreprises non autorisées qui emploient des ouvriers non qualifiés, et l'élimination de la mise en décharge illégale d'amiante;
- l'amélioration des droits des travailleurs et de leurs conditions de travail et la cessation des pratiques informelles et non contrôlées.

L'image d'Eternit frappée de plein fouet

Eternit (Pays-Bas), membre du groupe belge Etex, a causé des problèmes de santé et des décès parmi un grand nombre de ses anciens employés, de leurs proches et des riverains. On constate une vaste contamination par l'amiante des communautés vivant à proximité des usines d'Eternit; le coût des travaux de décontamination nécessaires aux Pays-Bas a été estimé à 50 millions d'euros. Eternit est catégorique: elle ne paiera pas. Les parlementaires néerlandais ont été invités à appliquer le principe du "pollueur-payeur" pour contraindre l'entreprise à remédier à la dégradation de l'environnement qu'elle a occasionnée. L'arrogance des dirigeants des entreprises du secteur de l'amiantement n'appartient pas au passé.

Un article paru récemment en Suisse critiquait les procureurs italiens qui, cherchant à rendre justice aux victimes de l'amiante, envisagent d'intenter une action contre M. Schmidheiny. L'entrepreneur suisse prétend être "harcelé sans raison" par les autorités judiciaires (italiennes).

En Belgique, Eternit exerce une énorme influence. La publication d'un article de journal, intitulé *Le Voile du silence en Belgique*, concernant le tragique héritage laissé par l'amiante dans le pays, était programmée pour coïncider avec la conférence européenne sur l'amiante. Cet article n'a pas paru. Sa suppression est l'illustration qu'en 2005, la censure et l'influence du monde des entreprises sont encore plus fortes que la liberté d'expression et la démocratie en Belgique.





tribulations du « Clemenceau » ne font que commencer

Les tribulations du Clemenceau ne font que commencer. Le navire de transport de troupes allemands, qui a été capturé par les Britanniques, est actuellement en route vers le port de Brest. Les Britanniques ont déclaré qu'ils ont capturé le navire dans le golfe de Gascogne, le 10 septembre. Le navire a été capturé par un sous-marin britannique. Les Britanniques ont déclaré qu'ils ont capturé le navire dans le golfe de Gascogne, le 10 septembre. Le navire a été capturé par un sous-marin britannique.

Stolz und Schrott der Grande Nation

Frankreich wollte den Flugzeugträger „Clemenceau“ billig abwracken und sieht sich nun mit dem Schicksal der „Clemenceau“ konfrontiert. Die französische Regierung hat angekündigt, den Flugzeugträger „Clemenceau“ zu verkaufen. Die Regierung hat angekündigt, den Flugzeugträger „Clemenceau“ zu verkaufen.



Asbestos fight spills onto streets - see page 3

Cash cuts hits schools asbestos safety

By Kathryn Torney
EDUCATION CORRESPONDENT

HUNDREDS of Ulster schools face a potential asbestos safety risk as a result of the ongoing financial crisis in education, it can be revealed today.

The cash-strapped Belfast Education and Library Board has confirmed that it is...

Board appeals for extra funding

Asbestos work now has to be funded from its main maintenance budget, "which is...



L'ÉTENDUE DU PROBLÈME DE L'AMIANTE



Dans l'Union européenne, la législation existante en matière de protection des travailleurs contre l'exposition à l'amiante date de 1983. Vingt ans plus tard, les études montrent que cette législation est inadéquate et que son application reste insuffisante dans un grand nombre d'États membres.

Ainsi que le précise la directive 83/477/CEE du Conseil du 19 septembre 1983 concernant la *protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amianté pendant le travail*, des contrôles médicaux doivent avoir lieu préalablement à l'exposition à des substances dangereuses, puis tous les trois ans.² L'article 16 de cette directive dispose que les dossiers médicaux doivent être conservés 30 ans et l'article 17 prévoit la nécessité de tenir un registre des cas reconnus d'asbestose et de mésothéliome. De juillet 2004 à avril 2005, le Dr Olaf Hagemeyer de l'Université d'Aix-la-Chapelle (Allemagne) a mené des travaux de recherche sur les pratiques actuelles dans les États membres. Des questionnaires portant sur les modalités de mise en œuvre de la directive européenne, et comportant plus précisément des questions sur les examens médicaux post-exposition, ont été envoyés. Des réponses ont été reçues de la part de 23 États membres; Chypre et Malte n'y ont pas répondu. L'analyse des réponses a montré que des examens médicaux post-exposition n'étaient réalisés que dans 14 États membres (60%). Par ailleurs, les procédures d'examen diffèrent selon les pays: alors que certaines consistent à réaliser régulièrement des radiographies des poumons, un examen des expectorations est effectué dans sept pays et on a occasionnellement recours à la tomographie à haute résolution dans 12 États membres. Seulement 15 États conservent les dossiers médicaux pendant trois ans. "L'absence de dossiers aura une incidence sur nos possibilités en termes d'accès aux informations", a déclaré le Dr Hagemeyer.

En septembre 2005, l'UE a décidé que la collecte de données par sexe était inutile. Le Dr Hagemeyer estime que, à en juger par les statistiques recueillies sur la répartition des mésothéliomes en Allemagne, cette décision manque de perspicacité. Le faible nombre de demandes d'indemnisation émanant de femmes atteintes de mésothé-

liome est flagrant: en 2002, on a recensé plus de 250 décès de femmes atteintes de mésothéliome et seulement 75 demandes d'indemnisation. En revanche, les données recueillies montrent que le pourcentage d'hommes atteints de mésothéliome demandant réparation a augmenté considérablement ces vingt dernières années. Cela peut notamment s'expliquer par le fait que les médecins et les médecins légistes ne se renseignent pas sur les antécédents des femmes atteintes de mésothéliome quant à leur exposition à l'amianté. En Allemagne, si vous ne pouvez pas apporter la preuve d'une exposition à l'amianté dans le cadre de votre travail, la reconnaissance de la maladie comme maladie professionnelle, qui est indispensable pour ouvrir le droit à une indemnisation, est compromise. Étant donné la longue durée de la période de latence des maladies liées à l'amianté, il peut être difficile d'apporter la preuve d'une exposition professionnelle. C'est pourquoi le Dr Hagemeyer a suggéré de mettre au point un registre central de tous les travailleurs exposés à l'amianté.

DANEMARK

Les syndicats danois ont été précurseurs de collecte d'informations sur ce problème et du combat contre l'amianté. À la fin des années 80, des antennes locales de la Confédération danoise des syndicats des travailleurs du bâtiment ont examiné une carte du Danemark, élaborée par l'Institut danois de lutte contre le cancer, montrant la répartition des cas de mésothéliome, dont il en est ressorti une prédominance dans les zones des chantiers navals, des verreries et autres usines utilisant de l'amianté. La Confédération a écrit à plusieurs centaines d'anciens travailleurs pour leur demander s'ils avaient travaillé sur les chantiers navals, s'ils avaient manipulé des matériaux isolants contenant de l'amianté ou s'ils présentaient des symptômes de maladie pulmonaire.

Plus d'une centaine d'anciens ouvriers des chantiers navals ont été interrogés et 50 ont été soumis à des examens médicaux. La coopération entre les responsables syndicaux, les praticiens médicaux locaux et les médecins du travail a constitué un aspect important de ce programme d'examens. À la suite de cette initiative, 24 travailleurs ont pu obtenir un dédommagement de la caisse nationale d'indemnisation.

Au Danemark, chaque travailleur doit cotiser à la caisse nationale d'assurance des maladies professionnelles. Les médecins en milieu hospitalier doivent signaler toutes les maladies professionnelles ainsi que les suspicions de maladies susceptibles d'être liées à l'activité professionnelle. Si l'on découvre qu'un charpentier, par exemple, souffre de problèmes pulmonaires susceptibles d'être liés à son activité professionnelle, la maladie doit être notifiée. Les maladies liées à l'amianté sont officiellement reconnues comme maladies professionnelles depuis plus de 40 ans: l'asbestose en 1954, le cancer du poumon à la fin des années 50 et le mésothéliome en 1963. Il n'existe cependant pas de procédure de reconnaissance automatique et il y a eu des cas où les syndicats ont dû saisir la justice pour contraindre les employeurs à verser une indemnisation. En 1986, un syndicat a saisi la Cour suprême pour obliger le défendeur, Eternit Danemark, à verser une indemnisation.

Entre 2 et 5% de l'ensemble des cancers diagnostiqués au Danemark sont liés à l'activité professionnelle, ce qui correspond à 650-1 300 cancers professionnels par an. Malheureusement, seule une faible proportion de ces cancers (208) sont reconnus. L'Institut danois de lutte contre le cancer a entrepris des recherches pour déterminer s'il y avait eu une sous-évaluation de ces maladies et pour évaluer l'impact qu'un simple dossier professionnel pouvait avoir sur la procédure de reconnaissance. Près de 700 patients atteints de



[L'absence de statistiques sur la présence d'amiante dans les bâtiments publics et privés est un aspect central de la problématique de l'amiante en Grèce, jadis l'un des plus grands producteurs d'amiante au monde.]

Dimitris Papadimoulis
Synaspismos, Grèce

mésothéliome, diagnostiqués entre 1994 et 2002, répondaient aux critères fixés par les chercheurs, mais moins de la moitié (300) avaient été notifiés à la caisse nationale d'indemnisation. L'étude, publiée en 2005, parvient à la conclusion qu'il existe bien une sérieuse sous-évaluation des cas de mésothéliome professionnel. Une autre information ressort de questionnaires soumis aux hommes atteints de mésothéliome, inscrits au Registre danois du cancer, qui n'avaient pas demandé que leur maladie soit reconnue comme maladie professionnelle. Les chercheurs ont pu établir que les informations disponibles concernant les activités exercées par ces hommes et l'exposition potentielle à l'amiante dans le cadre de ces activités auraient permis à 105 autres hommes victimes du mésothéliome d'obtenir une indemnisation.

Selon Lars Vedsmand, responsable des questions de santé et de sécurité au travail pour la Confédération danoise des syndicats des travailleurs du bâtiment, "en termes économiques, cette étude démontre que, sur une période de huit ans, les compagnies d'assurance ont lésé les patients atteints de mésothéliome d'un montant de 16 millions de couronnes danoises (2,15 millions d'euros)".

Les conclusions de cette étude ont eu l'effet d'une bombe au Danemark. Même si les services d'oncologie devraient bien connaître la causalité des maladies liées à une activité professionnelle, les patients ne sont pas invités à fournir leurs dossiers professionnels. La proportion de femmes dont le mésothéliome est notifié est encore plus faible que chez les hommes. Malheureusement, l'expérience danoise ne constitue pas un cas isolé: en 2001, la Ligue européenne contre le cancer a fait savoir que seuls la Finlande, la France, le Royaume-Uni et le Danemark étaient en mesure, sur la base des informations rendues publiques, de fournir des statistiques sur le mésothéliome. Pour remédier à cette sous-évaluation, le ministre de l'emploi danois a récemment annoncé que des mesures seraient prises pour rendre obligatoire la transmission des dossiers professionnels au personnel

hospitalier et aux médecins généralistes; en outre, la formation professionnelle sera renforcée et davantage d'informations seront fournies.

GRÈCE

En 1990, le Professeur grec E. Velonakis estimait à 150 000 le nombre cumulé de travailleurs grecs ayant été exposés à l'amiante. En 1993, une étude réalisée par le Professeur M. Kogevinas estimait que 10 000 travailleurs étaient soumis à des expositions nocives à l'amiante chaque année. Jusqu'en 1995, la Grèce figurait parmi les sept premiers fournisseurs mondiaux d'amiante, avec une production annuelle de 100 000 tonnes de chrysotile et pas moins de 300 000 tonnes d'amiante chaque année, importée et transformée dans des usines d'amiante-ciment situées à:

- Nea Lamsakos, Evoia, où 250 personnes ont été exposées à l'amiante sur le lieu de travail de 1961 à 1990;
- Thessalonique, où 416 personnes ont été exposées à l'amiante sur le lieu de travail de 1968 à 2003;
- Patras, où 150 travailleurs ont été exposés à l'amiante de 1969 à 2000.

Des freins et des matériaux ignifuges contenant de l'amiante ont également été produits en Grèce. En 1993, l'utilisation de l'amiante bleu (crocidolite) a été interdite par la loi (article 1154/93); le 31 décembre 2004, la Grèce est devenue le dernier des 15 États membres de l'UE à interdire l'utilisation de toutes les formes d'amiante en application de la directive européenne.

L'incidence des maladies liées à l'amiante est sous-estimée par les organismes gouvernementaux grecs. En effet, les nombres de cas d'asbestose déclarés par l'organisme de sécurité sociale sont les suivants: trois (1994), cinq (1995), trois (1996), quatre (1999), trois (2000) et un (2001). Le Dr Patentlakis, spécialiste des affections respiratoires exerçant dans un hôpital spécialisé dans les maladies pulmonaires, a déclaré avoir diagnos-

>

Humiliation for France as court sinks toxic ship's passage to India

Le Clémenceau: hypocrisie dangereuse

Le "deux poids, deux mesures" des pays occidentaux qui exportent des navires désaffectés contaminés par l'amiante à destination des chantiers de démolition en Asie est illustré par le cas du Clémenceau. Mis à flot en 1957, le Clémenceau a été pendant quarante ans l'un des plus prestigieux porte-avions de la marine française. À l'instar de tous les porte-avions de cette époque, de grandes quantités d'amiante ont été utilisées lors de sa construction. D'après la convention de Bâle, convention internationale qui interdit l'exportation de déchets dangereux, et les règlements de l'Union européenne en matière d'environnement, chaque pays devrait gérer ses propres déchets dangereux. La démolition des navires contaminés par l'amiante devrait donc avoir lieu dans le pays d'origine du navire.

En 2003, le Clémenceau a fait le tour de la Méditerranée à la recherche d'un chantier de démolition soumis à des règles laxistes. Le navire a été vendu à une entreprise espagnole qui a essayé de procéder à sa décontamination en Turquie. Le gouvernement français est intervenu pour forcer le retour du navire au port militaire français de Toulon. Le 23 juin 2004, un contrat portant sur la décontamination du navire a été signé entre l'État français et la Ship Decommissioning Industries Corporation (SDI), filiale d'une multinationale allemande. Ce contrat prévoyait qu'au terme de la phase 1 du désamiantage en France, le navire serait envoyé en Inde où le reste de l'amiante serait retiré.³ Les travaux de décontamination se sont déroulés en France entre novembre 2004 et mars 2005. Entre-temps, Ban Asbestos France a demandé au ministère de la défense d'empêcher l'exportation du navire contaminé vers l'Inde.

Ban Asbestos France a également engagé des poursuites judiciaires pour veiller à ce que le navire ne prenne pas la mer. Cette action a permis de tisser des liens avec les associations indiennes et les ONG qui s'étaient exprimées antérieurement sur des questions similaires. Des recherches réalisées par Greenpeace ont permis de collecter des informations sur la réalité des risques professionnels qui subsistaient sur les chantiers indiens de démantèlement.⁴ Des photographies ont montré les conditions de travail et environnementales épouvantables dans la baie d'Alang. La démolition de navires est une activité importante dans la baie d'Alang, la destination proposée du Clémenceau. En 2001-2002, 264 navires y ont été démolis par 25 000 à 40 000 ouvriers, dont certains n'avaient pas plus de 17 ans. Les femmes retirent les éléments les plus légers des navires, dont un grand nombre contient de l'amiante ou en est recouvert. L'amiante est retiré de l'acier à mains nues; les ouvriers font sécher la crocidolite pour la revendre. Les travailleurs sont pieds nus pour la plupart et leur protection contre les nombreux risques professionnels auxquels ils sont exposés consiste, en général, en un simple foulard sur la bouche. Ban Asbestos France a engagé une action judiciaire contre l'État français et SDI; ce qui aurait dû être un débat sur les principes a fini en querelle de procédure. Une décision du tribunal de Paris, attendue le 11 octobre 2005, devrait traiter la question de la compétence. À moins d'un revirement spectaculaire de la situation, le navire pourrait prendre la mer pour l'Inde en mars 2006.⁵ La bataille autour du Clémenceau a été menée dans les tribunaux français, à la télévision française et dans les médias. Elle a permis de porter sur le devant de la scène la question habituellement invisible du transfert de déchets dangereux du monde développé vers le monde en développement. Cette affaire illustre non seulement le "deux poids, deux mesures" qui prévaut mais aussi la détermination des gouvernements nationaux et des multinationales à ignorer les conventions internationales et les lois qui compromettent leurs intérêts économiques.⁶





> tiqué 456 cas d'asbestose et 22 cas de mésothéliome entre 1994 et 2002. Parmi les groupes dont on a constaté qu'ils étaient plus susceptibles de contracter une maladie liée à l'amiante figurent:

- les habitants de la région de Metsovo où il y a une forte incidence de mésothéliome due aux expositions environnementales;
- les officiers de marine et de marine marchande, notamment les ingénieurs, qui ont traditionnellement été soumis à des hauts niveaux d'exposition à l'amiante à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions à bord des navires.

Bien que le mésothéliome du péritoine soit reconnu comme une maladie professionnelle en Grèce, le mésothéliome pleural ne l'est pas.⁷ Tout en ayant conscience de cette contradiction, le gouvernement n'a rien fait pour y remédier. En 2001, un tôlier âgé de 52 ans a découvert qu'il était atteint de mésothéliome pleural; grâce aux efforts intensifs de ses médecins, son cas a été reconnu comme maladie professionnelle.

Depuis le séminaire hellénique sur l'amiante qui s'est tenu à Athènes en 2002, un dialogue a été engagé avec le gouvernement grec sur les problèmes posés par l'amiante. Lors d'une conférence de presse organisée à Athènes le 21 septembre 2005, le ministre du travail a confirmé la décision de créer, au sein du ministère de l'emploi et de la sécurité sociale, la commission nationale pour la gestion des risques liés à l'amiante. En collaboration avec le Department of Occupational and Environmental Medicine de l'Imperial College de Londres, des mesures visant à la création d'un registre grec des mésothéliomes, puis d'un registre de l'ensemble des maladies liées à l'amiante, sont

envisagées. Alors que des programmes de sensibilisation des travailleurs du bâtiment aux risques liés à l'amiante sont en cours d'élaboration, le ministère de l'éducation conçoit un programme portant sur l'amiante à l'intention des établissements scolaires, qui précisera les mesures de protection des travailleurs chargés du désamiantage des bâtiments scolaires contaminés ainsi que les mesures de protection des usagers des bâtiments.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

De 1991 à 2004, 638 cas de mésothéliome ont été diagnostiqués en République tchèque, dont 52 (8%) ont été reconnus comme liés à l'activité professionnelle; 230 autres cas de maladies liées à l'amiante ont également été reconnus. En République tchèque, les maladies professionnelles reconnues sont énumérées dans la liste des maladies professionnelles (arrêté gouvernemental n° 290/1995), qui est basée sur les classifications de l'OIT.⁸ Le pays compte 18 cliniques ou services de consultation externe spécialisés en maladies professionnelles. Chaque cas de maladie professionnelle doit être vérifié par l'une des 18 antennes du service des maladies professionnelles; la maladie doit figurer sur la liste des maladies professionnelles et l'exposition doit être confirmée par des hygiénistes industriels. Le service des maladies professionnelles reconnaît la demande d'indemnisation (et non pas une compagnie d'assurance ni une décision judiciaire) et en détermine le montant, et ce, généralement dans un délai de quelques semaines.⁹ L'analyse des 23 cas de maladies professionnelles liées à l'amiante qui ont été reconnus en 2004 est présentée dans le tableau ci-dessous:

DIAGNOSTIC	NOMBRE RECONNU	HOMMES/FEMMES	ÂGE	EXPOSITION (ANNÉES)
Asbestose	4	3/1	43-69	3-34
Hyalinose pleurale avec déficience des fonctions pulmonaires	12	4/8	55-79	2-38
Mésothéliome	3	2/1	45-64	16-22
Cancer du poumon avec asbestose ou hyalinose pleurale	4	4/0	56-73	3-30

Ces chiffres semblent faibles étant donné que les sources officielles estiment à 55 000 le nombre de travailleurs ayant été exposés à l'amiante dans le cadre de leur activité professionnelle en République tchèque. Les ouvriers participant à des travaux de désamiantage, de démolition et de construction y sont d'ailleurs encore exposés aujourd'hui.

INDE

Le Registre national (indien) du cancer ne répertorie pas les cas de mésothéliome, de la même manière, le gouvernement indien n'enregistre pas l'incidence des maladies professionnelles. Seulement 7% de la main-d'œuvre indienne est organisée; la grande majorité des travailleurs, en particulier dans le secteur du bâtiment, ne se fait pas entendre. Aucun équipement de protection (respiratoire notamment) n'est fourni aux travailleurs pour leur permettre de se protéger contre les expositions dangereuses à l'amiante. En Inde, la mauvaise gestion, associée à la corruption et à l'influence politique obtenue grâce à la répartition des bénéfices de l'industrie de l'amiante, crée un climat propice à la consommation d'amiante.

L'industrie de l'amiante-ciment, qui dispose d'un puissant lobby en Inde, a persuadé les responsables politiques de faire baisser les taxes sur les importations d'amiante. Résultat: les importations ont augmenté de près de 30%, passant de 76 095 tonnes en 1998-1999 à 98 884 tonnes en 2002-2003. D'après les informations fournies par le parlement indien:

- la Russie, le Canada et le Zimbabwe représentent 82% de l'amiante importé;
- la production d'amiante-ciment a augmenté de 681 000 tonnes en 1993-94 à 1 387 000 tonnes en 2002-03;
- 32 usines d'amiante-ciment sont réparties sur l'ensemble du territoire indien; les États qui comptent le plus grand nombre d'installations sont les suivants: Maharashtra (9), Tamilnadu (6), Andhra Pradesh (3) et Bengale occidental (2).

LITUANIE

En 1997, on estimait à 7 451 le nombre de travailleurs ayant été exposés à l'amiante en Lituanie, dont 42% dans le secteur du bâtiment. Parmi les autres personnes courant le risque de contracter une maladie professionnelle liée à l'amiante figuraient quelque 2 787 travailleurs de:

- l'usine de produits de construction Daugeliai, qui avait produit des plaques d'amiante-ciment de 1956 à 1997;
- l'usine Akmenes Cementas, qui avait fabriqué des plaques d'amiante-ciment de 1963 à 2001 et des conduites en amiante-ciment jusqu'en 2004.

Dans les années 90 et au début des années 2000, des études ont révélé la présence d'amiante dans des centrales électriques, dans des usines de fabrication de matériel et d'outillage, ainsi que dans l'industrie chimique et dans les secteurs du bâtiment et des transports. Les maladies liées à l'amiante sont peu reconnues en Lituanie. En dépit du fait que 125 cas de mésothéliome pleural aient été enregistrés entre 1992 et 2001 et que 1 300 nouveaux cas d'hommes atteints d'un cancer du poumon soient diagnostiqués chaque année, aucun de ces cas n'a été diagnostiqué ou indemnisé en tant que maladie professionnelle liée à l'amiante. Il existe une liste de maladies, reconnue par le gouvernement et comportant des maladies malignes et non malignes, reconnues comme étant dues à des expositions à des risques liés à l'activité professionnelle. Le processus d'évaluation et de notification des maladies professionnelles est à la fois rigide et contraignant:

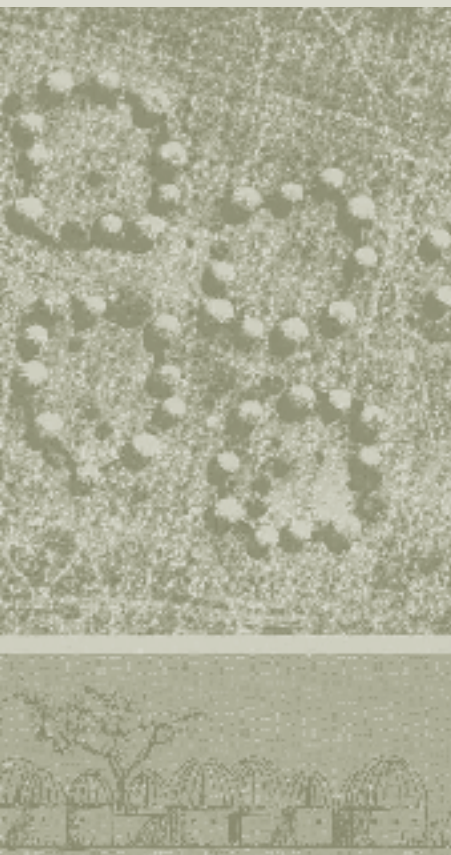
- un médecin généraliste ou un médecin du travail doit informer l'inspection du travail locale;
- un comité composé de trois personnes est constitué pour déterminer s'il y a eu exposition sur le lieu de travail;
- les conclusions du comité servent de base à la décision rendue par un médecin du travail agréé.



Logement en amiante-ciment en Inde



Logement en amiante-ciment
des années 1970 au Nigeria



Les patients, dont un grand nombre sont gravement malades, doivent être présents aux longues réunions qui ont eu lieu pendant toute la durée du processus de décision. Compte tenu de la nature prolongée et complexe du système, les médecins montrent peu d'enthousiasme à soumettre des cas. La preuve de l'existence d'un lien de causalité est nécessaire même pour les personnes qui ont travaillé dans des secteurs ou filières à haut risque, comme ceux de l'amiante-ciment ou du calorifugeage, et qui ont contracté des maladies spécifiques, comme le mésothéliome ou le cancer du poumon. Les études réalisées en Lituanie semblent indiquer qu'au moins 50 cas de cancers du poumon liés à l'amiante sont détectés chaque année, mais aucun n'est reconnu comme maladie professionnelle.

TURQUIE

L'incidence du mésothéliome est importante à Karain et Tuzkoy, villages de la région turque de Cappadoce, en raison de la présence et de l'utilisation d'ériónite d'origine naturelle. Afin de déterminer s'il existe des facteurs autres qu'une exposition environnementale dangereuse qui permettraient d'expliquer pourquoi certains villageois contractent le mésothéliome et d'autres pas, des travaux de recherche ont été entrepris par le Dr Salih Emri de l'université de Hacettepe, Ankara. Sur une période de 30 mois, des données ont été recueillies concernant les régimes alimentaires, les professions, les modes de vie et les antécédents médicaux (dont l'accoutumance au tabac) des familles dans les villes de Karain, Tuzkoy et Karlik par une équipe de scientifiques turcs et américains. L'application de la technique de la cartographie génétique a suggéré une susceptibilité génétique:

- l'analyse de l'arbre généalogique sur six générations de 526 personnes a montré que le mésothéliome pleural malin se transmettait génétiquement;
- il a été suggéré que la transmission verticale du mésothéliome pleural malin se produit probablement sous forme autosomale dominante.

D'autres travaux de recherche sont en cours. Les allégations selon lesquelles il y aurait un lien entre le virus SV40 et le mésothéliome n'ont pas

été confirmées par les études menées en Turquie, études qui sont parvenues à la conclusion que le SV40 n'était pas un cofacteur dans le développement du mésothéliome turc.

PORTUGAL

Dans les années 80, les usines d'amiante du Portugal employaient 800 personnes et l'amiante-ciment représentait une filière importante. Pour protéger leurs intérêts, les intéressés ont constitué une association professionnelle, l'Association des producteurs de produits contenant du chrysotile, qui a fait pression sur le gouvernement pour empêcher l'instauration des restrictions concernant l'amiante, au motif que l'amiante chrysotile pouvait être utilisé en toute sécurité dans des "conditions contrôlées". Depuis la mise en œuvre des directives européennes sur l'amiante, l'industrie a remplacé l'amiante par des produits de substitution plus sûrs tels que le PVA et la cellulose.

Pour le Portugal, on ne dispose de données relatives à l'incidence des maladies professionnelles liées à l'amiante que pour la période 1985-1993, au cours de laquelle 71 cas de maladies liées à l'amiante ont été enregistrés. En 1992, six décès provoqués par des maladies liées à l'amiante ont été enregistrés. En 2003, le ministère des affaires sociales a déclaré qu'il y avait 161 cas de maladie liée à l'amiante ainsi qu'un bien plus grand nombre de cas de complications pulmonaires dues à l'inhalation de poussières d'amiante. Le système de collecte et d'analyse des données sur l'incidence des maladies liées à l'amiante n'est pas approprié et il est possible que les chiffres officiels soient inexacts.

BRÉSIL

L'industrie du chlore dispose d'un puissant lobby au Brésil. En 2004, huit entreprises brésiliennes ont produit 1,2 million de tonnes de chlore et 1,3 million de tonnes de soude caustique. La production brésilienne de chlore est assurée à hauteur de soixante douze pour cent par trois entreprises qui ont recours à la technologie du diaphragme d'amiante. En 2003, ces usines ont consommé 128 tonnes d'amiante dans leurs diaphragmes d'amiante.

Mme Fernanda Giannasi, inspectrice des usines brésiliennes, avait entamé une étude sur les expositions dangereuses dans l'industrie mais des agents du ministère du travail lui ont donné l'ordre de cesser ses recherches. Avant d'y mettre fin, elle a pu parvenir à la conclusion que les risques d'une exposition professionnelle à l'amiante dans le secteur du chlor-alkali sont aussi graves que dans les autres secteurs dans lesquels l'utilisation d'amiante est interdite en Europe.

Plus de 11% de l'amiante mondial vient du Brésil, qui a désormais remplacé le Canada à la 4e place des producteurs de chrysotile. Le Brésil exporte 65% de sa production annuelle de 252 000 tonnes à destination de la Thaïlande, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran et d'autres pays d'Amérique latine. Le gouvernement brésilien adopte une position hypocrite sur l'amiante en suivant le modèle canadien: tout en prétendant que l'amiante peut

être utilisé en toute sécurité dans des "conditions contrôlées", le Canada exporte plus de 95% de sa production. Alors que le gouvernement brésilien avait annoncé qu'il envisageait d'interdire l'amiante en 2004, rien n'a été fait. Il est difficile pour des pays en développement comme le Brésil de prendre des mesures à l'égard d'une industrie dont les parties prenantes sont si puissantes. Le Comité scientifique de la toxicité, de l'écotoxicité et de l'environnement (CSTEE) de l'Union européenne va examiner prochainement la dérogation accordée pour la production de chlore, conformément à la directive européenne de 1999 qui prévoyait que la dérogation devait être reconsidérée avant le 1er janvier 2008. Le CSTEE doit mettre fin à cette dérogation. Ainsi, il enverra un signal fort qui incitera les gouvernements nationaux et les organisations internationales à instaurer une interdiction mondiale de l'amiante.

Le chlore – un cas particulier

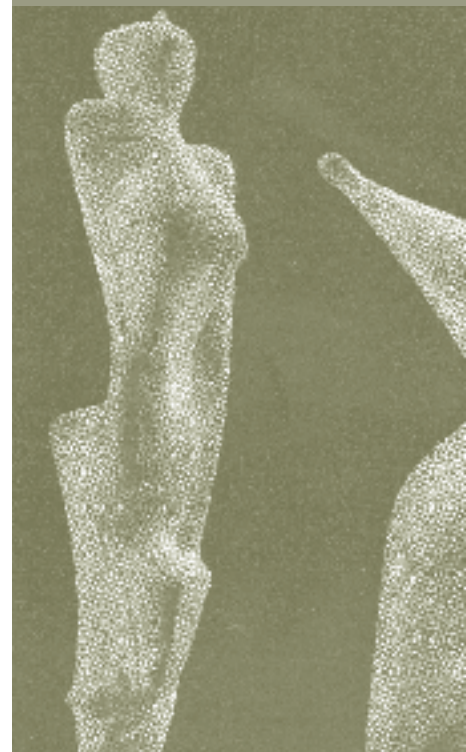
En 1999, lorsque la directive européenne 99/77/CE a interdit l'utilisation du chrysotile à compter du 1er janvier 2005, une dérogation était prévue pour l'utilisation de diaphragmes d'amiante aux fins de la production de chlor-alkali dans les installations existantes. Le lobby européen du chlore, dirigé par le groupe Euro Chlor, soutenait que l'industrie du chlore devait être un "cas particulier" aux motifs que:

- le risque d'une exposition à l'amiante dans l'industrie serait très faible;
- les diaphragmes d'amiante seraient produits sur site selon un processus fermé et ne seraient pas commercialisés;
- davantage de temps était nécessaire pour mettre au point des solutions de substitution satisfaisantes; faute de quoi des explosions pourraient se produire.

En fait, la motivation de l'industrie était purement économique: alors que des solutions de substitution adaptées étaient déjà disponibles, l'objectif premier de l'industrie consistait à éviter le coût associé au passage à la technologie sans amiante. En Europe, 85 entreprises produisent chaque année 20 millions de tonnes de chlor-alkali (chlore + soude caustique); l'Allemagne est le premier producteur, représentant 48,9% de la production totale européenne. Depuis 1997, le rythme de la suppression progressive de l'amiante dans la production européenne de chlore est lent: en 1996, 24% de la production totale utilisait des diaphragmes d'amiante, contre 17,4% en 2005. Parmi les entreprises européennes qui produisent du chlor-alkali, neuf ont recours à la technologie des diaphragmes d'amiante: trois en France, deux en Allemagne, une en Pologne, une aux Pays-Bas et une en Norvège. Au rythme actuel de la substitution, il faudra encore 24 ans pour mettre fin à l'utilisation de l'amiante dans ce procédé.



L'exportation du danger



Oeuvre d'art en amiante

L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE À L'AMIANTE



La santé et la sécurité des travailleurs passent souvent après les bénéfices des entreprises. Des décennies de motivation par l'appât du gain ont eu un effet catastrophique sur la vie de millions de travailleurs de par le monde. Cette section se penche sur les niveaux d'exposition à l'amiante sur le lieu de travail aux Pays-Bas, en Espagne, en Bulgarie et en Italie.

Fuir ses responsabilités

Au Royaume-Uni, 70% des actions judiciaires liées à l'amiante portent plus précisément sur des cas de plaques pleurales. Dans le passé, les tribunaux allouaient entre 6 000 et 7 500 livres sterling aux victimes de plaque pleurale à titre provisoire; en 2005, une décision judiciaire a réduit ces indemnités d'environ 50%. Un recours a été introduit contre cette décision auprès de la Cour d'appel. D'autres événements ont également eu des incidences négatives sur les droits des victimes, notamment des restructurations d'entreprises telles que le rachat par l'entreprise américaine Federal Mogul (FM) du "géant" britannique de l'amiante: T&N PLC. Trois ans après cette acquisition, FM, submergée par les actions intentées aux États-Unis au sujet de l'amiante, a fait l'objet de la procédure dite du "Chapitre 11" et T&N a été placée sous administration judiciaire. Au cours des quatre années suivantes, des milliers de personnes sont décédées des suites de lésions liées à l'amiante et aucune victime n'a obtenu réparation puisque toutes les actions judiciaires restent bloquées par décision de justice. Cape PLC, qui était auparavant le 2e groupe britannique de l'industrie de l'amiante, cherche également à limiter ses responsabilités en procédant à des restructurations. En 2005, l'annonce faite par l'entreprise, selon laquelle elle envisageait de créer un fonds d'indemnisation d'une valeur de 40 millions livres sterling, a été accueillie avec scepticisme par les associations britanniques de victimes de l'amiante. La résistance de ces associations et de leurs conseillers juridiques a permis de retarder les efforts consentis par Cape pour faire adopter ses propositions par la justice; les associations de victimes demandent actuellement des avis et conseils juridiques et financiers indépendants pour évaluer la valeur et la viabilité des propositions de Cape.

"Comme si cela ne suffisait pas, ceux qui ont souffert de maladies liées à l'amiante par négligence de leur employeur se trouvent également confrontés à l'incertitude du versement de leurs indemnités par l'assureur de leur employeur."

Sally Moore, avocate.

Le député socialiste Remi Poppe des **Pays-Bas** a étudié les expositions dangereuses à l'amiante pendant plus de quarante ans. D'après M. Poppe, "avant l'interdiction de l'amiante aux Pays-Bas, il existait des restrictions environnementales strictes concernant l'amiante chrysotile en milieu professionnel dont on ne tenait régulièrement pas compte". À la fin des années 80, M. Poppe est entré en contact avec des ouvriers d'une usine d'amiante-ciment d'Eternit à Goor. Ils lui ont permis d'entrer, par la porte de derrière, dans l'usine, où il a pu observer des gens travaillant dans des conditions épouvantables:

- le sol était recouvert de résidus d'amiante;
- de l'amiante tombait de la bande transporteuse;
- des personnes balayaient à sec les résidus d'amiante;
- le produit fini était censé être emballé sous vide dans des sacs en plastique mais il était en fait simplement placé dans l'emballage plastique, puis comprimé et fermé à la main;
- la chaleur était telle à l'intérieur de l'usine (c'était au mois d'août) qu'aucun des travailleurs ne portait de vêtements de protection.

Lorsque M. Poppe a publié un rapport détaillant ces constatations, l'entreprise l'a menacé de le poursuivre en justice. Le scandale généré par cet incident a débouché sur l'interdiction de l'amiante aux Pays-Bas. "Si ce type de méfait est possible dans un pays qui dispose de réglementations strictes en matière de santé et de sécurité, que se passe-t-il ailleurs?" s'interroge M. Poppe. "Il est temps d'interdire l'amiante dans le monde entier. Les Nations unies devraient adopter une résolution exigeant la cessation totale de l'industrie de l'amiante."

ESPAGNE

Au cours des décennies qui ont précédé l'interdiction de l'amiante en Espagne, 140 000 travailleurs ont été exposés à un mélange de crocidolite, d'amosite et de chrysotile (2001).¹⁰ Au cours de cette période, plus de deux millions de tonnes¹¹ de chrysotile ont été importées. D'après le Centre d'épidémiologie national (espagnol), le taux de mortalité par l'amiante a augmenté de 90 % entre 1992 et 2002, en passant de 419 à 795 victimes.¹²

L'expérience espagnole de l'amiante reproduit celle d'autres pays, les progrès réalisés étant en



Déchets d'amiante



Tuyauterie en amiante cassée et exposée





[Il est temps d'interdire l'amiante dans le monde entier. Les Nations unies devraient adopter une résolution exigeant la cessation totale de l'industrie de l'amiante.]

Remi Poppe
ancien député,
parti socialiste, Pays-Bas

grande partie le fruit de la coordination des actions entreprises par les victimes et les syndicats. La Confederación Sindical de Comisiones Obreras (CCOO), l'une des plus grandes organisations syndicales de l'Espagne, collabore avec d'autres intéressés, dont le Comité des hauts responsables de l'inspection du travail de l'UE (CHRIT), afin de réaliser les projets suivants en Espagne:

- la mise en place d'un programme de surveillance sanitaire pour les travailleurs occupant des postes à risques;
- la création d'un registre national du mésothéliome et d'un programme de soutien psychologique et social aux victimes de l'amiante;
- la réalisation d'études épidémiologiques dans les zones sensibles;
- l'élaboration d'une législation permettant la retraite anticipée des travailleurs exposés à l'amiante;
- la création d'un fonds national d'indemnisation et de procédures de reconnaissance des lésions liées à l'amiante comme professionnelles;
- l'adoption d'un protocole national destiné à protéger le public de l'amiante caché dans les infrastructures espagnoles; contrôles amiante obligatoires des bâtiments et des structures.

BULGARIE

Il n'existe pas de surveillance systématique des travailleurs exposés à l'amiante en Bulgarie. Malgré les mesures prises par le gouvernement pour réduire les expositions dangereuses à l'amiante, une étude menée il y a cinq ans a établi que 4 400 travailleurs étaient toujours exposés à l'amiante durant le travail et que les employeurs et leurs salariés connaissaient mal les risques liés à l'amiante.

Payer la note de l'industrie

On estime que le montant total consacré au Royaume-Uni au traitement du mésothéliome sur la période 1990-1999 est de 471 019 000 GBP. Ces frais ont été pris en charge par les contribuables et non pas par les sociétés qui ont tiré des bénéfices de la vente de marchandises contenant de l'amiante. Les producteurs mondiaux d'amiante n'ont pu tirer profit de leur commerce meurtrier qu'en externalisant les frais de soins de santé et de traitement de leurs victimes. Lorsque ces frais sont inscrits au budget, la production et l'utilisation d'amiante ne sont plus viables.

D'après Svetla Karova, de la Confédération des syndicats indépendants (Bulgarie),¹³ entre les années 70 et 90, 40 000 tonnes de chrysotile et d'anthophyllite ont été produites ou transformées en Bulgarie. En outre, des milliers de tonnes de produits contenant de l'amiante ont été importées en vue de leur utilisation dans les secteurs du bâtiment, de la production d'énergie et des transports notamment. L'incidence des maladies liées à l'amiante, qui a été déclarée pour la période 1980-2000, s'élève à 887 cas, dont 45 cas de mésothéliome pleural malin. Bien que le nombre de mésothéliomes ait quasiment triplé entre 1991 (6 cas) et 1997 (16 cas), un grand nombre de cas n'est pas recensé en raison du manque d'efficacité des procédures de collecte des données.

ITALIE

Les chiffres officiels montrent qu'en mars 2005, l'État italien avait admis 128 000 demandes de dédommagement au titre de maladies professionnelles liées à l'amiante présentées par des victimes dont l'exposition remontait à plus de dix ans. D'après le syndicaliste italien Riccardo Ferretti, la gestion des produits amiantés, que l'on trouve dans de nombreux bâtiments publics dont des établissements scolaires et des hôpitaux, n'est pas appropriée et les procédures de désamiantage et de décontamination préalables aux travaux de démolition ne sont pas exécutées selon des normes acceptables. En dépit de l'interdiction italienne de l'amiante, qui remonte à 1992, l'amiante continue à causer des problèmes en Italie: les dispositions réglementaires en la matière ne sont appliquées qu'en partie et la protection des travailleurs demeure insuffisante.

L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE À L'AMIANTE

L'amiante n'affecte pas seulement la santé et la sécurité des personnes qui y sont directement exposées sur leur lieu de travail, il provoque aussi une pollution généralisée de l'air et de l'environnement qui touche une grande partie de la population. Cette section porte sur les études et les recherches réalisées en Pologne, à Chypre, en Italie et en Ukraine.

POLOGNE

L'article sur l'exposition environnementale à l'amiante en Pologne (*Environmental Asbestos Exposure in Poland*), rédigé par le Dr Neonila Szeszenia Dabrowska, experte en amiante de l'Institut polonais Nofer de médecine du travail, présente succinctement les spécificités de la pollution de l'environnement par l'amiante:

- vie illimitée: les fibres d'amiante sont quasiment indestructibles;
- risque permanent: les fibres mortelles sont libérées continuellement pendant la dégradation des matériaux contenant de l'amiante tels que l'amiante-ciment et les produits d'isolation;
- la multitude de sources d'amiante et la concentration variable des fibres d'amiante dans l'air ambiant.

Une exposition environnementale à des poussières d'amiante augmente le risque de cancer du poumon et peut également provoquer des mésothéliomes et des lésions bénignes de la plèvre. Pour quantifier le risque sanitaire que cela représente pour la population, il est essentiel de prendre en considération:

- l'accumulation dans les poumons des fibres d'amiante présentes dans l'air ambiant qui sont inhalées pendant toute une vie;
- les longues périodes de latence des maladies liées à l'amiante (20-40 ans) et le fait que la maladie peut se développer longtemps après la fin de l'exposition dangereuse;
- le fait que les expositions environnementales de courte durée à de fortes concentrations d'amiante ou un contact prolongé avec de faibles concentrations d'amiante peuvent provoquer un mésothéliome.

En l'absence de relevé détaillé des concentrations d'amiante dans l'air ambiant, les informations indispensables pour réaliser une évaluation précise des risques comprennent:

- la quantité d'amiante et de matériaux contenant de l'amiante importés dans un pays;
- la quantité d'amiante brut utilisé dans les usines de traitement de l'amiante;
- la consommation annuelle d'amiante brut par habitant;
- la quantité de produits contenant de l'amiante dans le pays et leur condition, ainsi que la quantité de déchets d'amiante et de déchets contaminés par l'amiante.

La Pologne a importé deux millions de tonnes d'amiante, dont 90% de chrysotile en provenance de l'ex-Union soviétique et 10% de crocidolite de la République d'Afrique du Sud. On estime que les bâtiments polonais contiennent 15,5 millions de tonnes de matériaux amiantés. Entre 1946 et 1993, la production de produits en amiante-ciment dans les usines polonaises a consommé 1,4 million de tonnes d'amiante, dont 86 000 tonnes de crocidolite. On constate de nettes différences entre les incidences régionales des maladies liées à l'amiante en Pologne qui corrélaient avec l'emplacement des anciens sites de traitement de l'amiante:

Selon Neonila Szeszenia-Dabrowska, "les usines de fabrication de produits en amiante-ciment étaient des sources de pollution atmosphérique considérable; à proximité de ces usines, l'air contenait des concentrations considérables de fibres d'amiante. Le stockage des déchets d'amiante et l'inconscience des populations locales qui s'entêtaient à réutiliser les articles contaminés par l'amiante "par souci d'économie" constituent un grave problème sanitaire".



Les retombées de l'amiante dans une petite ville polonaise

La fabrication d'amiante-ciment est prépondérante dans les provinces de l'est de la Pologne, notamment les provinces de Podlaskie, Lubelskie, Mazowieckie et Swietokrzyskie. Szczucin, petite ville du Sud-Est de la Pologne, est une zone sensible. En effet, cette ville ayant autrefois accueilli une grande usine d'amiante-ciment qui consommait d'énormes quantités de crocidolite, tant les habitants que l'environnement ont été contaminés. L'analyse des mesures montre que plus de la moitié (55%) des habitants du district sont exposés à de fortes concentrations de fibres d'amiante (supérieures à 10f/l). Sur la période 1987-2003, 55 cas de mésothéliome pleural ont été enregistrés, dont 28 parmi des ouvriers de l'usine de Szczucin (exposition professionnelle et environnementale) et 27 parmi des habitants de Szczucin (exposition environnementale). L'incidence du mésothéliome pleural chez les habitants de cette ville sur la période 2000-2003 a été 125 fois supérieure à celle concernant l'ensemble de la population polonaise.

CHYPRE

En 1980, la santé de 8% de la population vivant à proximité des mines d'amiante chrysotile à Chypre a été touchée par une maladie liée à l'amiante. Sur la période 1990-1995, 30% des décès survenus dans cette zone ont été provoqués par des maladies liées à l'amiante telles que le mésothéliome, l'asbestose et le cancer du poumon. Le plus gros problème qui se pose aujourd'hui concerne les environs des mines où les déblais se sont accumulés. Un débat a été engagé sur la question de savoir s'il s'imposait de procéder au désamiantage des maisons, mais il n'existe aucune possibilité de relogement des résidents. En 2002, une étude a recensé 110 bâtiments gouvernementaux contenant de l'amiante à Chypre. Le gouvernement a élaboré un plan d'action demandant:

- le retrait progressif des tuiles contenant de l'amiante des établissements scolaires et des bâtiments gouvernementaux;
- que les mines d'amiante désaffectées soient utilisées pour éliminer en toute sécurité les déchets d'amiante;
- le retrait des conduites contenant de l'amiante du système d'approvisionnement en eau.

Trois ans plus tard, peu de choses avaient été réalisées. De surcroît, le manque de sites d'élimination des déchets d'amiante a provoqué la mise en décharge incontrôlée des déchets d'amiante. La campagne anti-amiante exige:

- le retrait immédiat des matériaux contenant de l'amiante des bâtiments publics et du système d'approvisionnement en eau et leur élimination;
- la création de sites réglementés pour l'élimination des déchets d'amiante et leur gestion dans des conditions de sécurité;
- la mise en place immédiate de contrôles amiante obligatoires pour les bâtiments publics et privés;
- la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation du public;
- une législation plus stricte pour minimiser les expositions dangereuses à l'amiante.

ITALIE

L'Association italienne des personnes exposées à l'amiante maintient que l'exposition environnementale à l'amiante est un problème croissant en Italie. Étant donné que l'amiante est interdit en Italie depuis 1992, cela peut sembler surprenant. Quoi qu'il en soit, la présence de 34 millions de tonnes d'amiante en Italie reste un danger réel évident pour la population et les travailleurs.

Aucune indemnisation n'est prévue en Italie pour les victimes d'une exposition environnementale à l'amiante; l'Association fait pression auprès des responsables politiques pour obtenir la création d'un fonds qui indemniserait ces victimes. Les données figurant au registre national du mésothéliome montrent qu'en 2001, 4% des cas de mésothéliome (soit 88 sur 3 446) étaient dus à une

L'amiante et la législation de l'UE en matière de substances chimiques – REACH

L'utilisation de l'amiante est actuellement réduite dans l'UE par le biais d'une législation spécifique et la nouvelle politique sur les substances chimiques de l'Union européenne, baptisée REACH, (Registration, Evaluation, and Authorisation of Chemicals, en français: enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques) ne couvrira que partiellement l'amiante. Aucune nouvelle demande significative ne sera formulée. REACH est conçu pour brider l'industrie chimique étant donné que quasiment toutes les substances chimiques les plus utilisées ne font l'objet que de rares informations relatives à la sécurité et à l'environnement destinées au public. En effet, bon nombre d'observateurs s'inquiètent de ce que cette situation soit liée à l'incidence accrue de ces substances sur le cancer, les allergies, les fausses couches et la réduction de la fertilité de ces dernières décennies.

Le volet le plus novateur de REACH est la procédure d'enregistrement qui exige des fabricants qu'ils enregistrent les substances chimiques qu'ils produisent le plus couramment. Pour chaque substance, l'industrie devra constituer un dossier d'information contenant des données sur ses caractéristiques physicochimiques et éco toxicologiques, ainsi que des informations sur ses utilisations; ce dossier est transmis à l'Agence européenne des produits chimiques, tandis que son contenu devra être utilisé par l'industrie pour mettre en œuvre des mesures de gestion des risques tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Cela étant, avec les amendements introduits dans la proposition de la Commission par le Parlement européen et par le Conseil, l'amiante ne tombe pas dans le champ de cette législation. En vertu de l'amendement REACH, les minéraux dangereux ne devront pas être enregistrés. Seules s'appliquent les dispositions de REACH relatives à l'autorisation et à la restriction.

Vu les amendements apportés à la proposition, REACH ne pourra pas faire office de système d'alerte rapide pour de futurs cas liés à l'amiante. En exemptant des minéraux dangereux de l'enregistrement, les risques engendrés par l'amiante ne pourront pas être identifiés à une étape antérieure ou différemment du passé. La proposition REACH sera finalisée par le Parlement européen et par le Conseil avant le printemps 2007.

Carolina Falk

exposition environnementale; la grande majorité des cancers provoqués par l'amiante sont contractés à la suite d'expositions professionnelles.

UKRAINE

Dmytro Skrylnikov de l'Association du droit de l'environnement des PECO/NEI¹⁶ de Lviv, Ukraine, confirme que l'utilisation de l'amiante est toujours une réalité aujourd'hui en Ukraine. À l'heure actuelle, 4 000 ouvriers de 10 usines transforment 110 000 tonnes de chrysotile russe et kazakh pour produire des matériaux amiantés qui génèrent un chiffre d'affaires annuel de 828 000 EUR. L'un des principaux produits amiantés de l'Ukraine est l'ardoise de couverture dont l'utilisation est très

répandue, surtout en milieu rural. L'importation de produits contenant de l'amiante étant désormais interdite dans l'UE, certains producteurs optent pour une technologie sans amiante. En effet, ces dernières années, la production de matériaux de couverture contenant de l'amiante a baissé de 6-7% par an. Le gouvernement ukrainien n'a cependant pas de politique sur l'amiante et la coordination est inexistante entre les différents ministères et institutions. C'est pourquoi certains responsables politiques demandent que la législation nationale soit harmonisée avec celle de l'UE (qui comprend les directives sur l'amiante), tandis que d'autres appuient la position de l'industrie de l'amiante et du gouvernement russe, qui repose sur l'argument de l'"utilisation contrôlée".



[Le gouvernement ukrainien n'a pas de politique sur l'amiante et la coordination est inexistante entre les différents ministères et institutions.]



Sacs d'amiante jetés en Ukraine

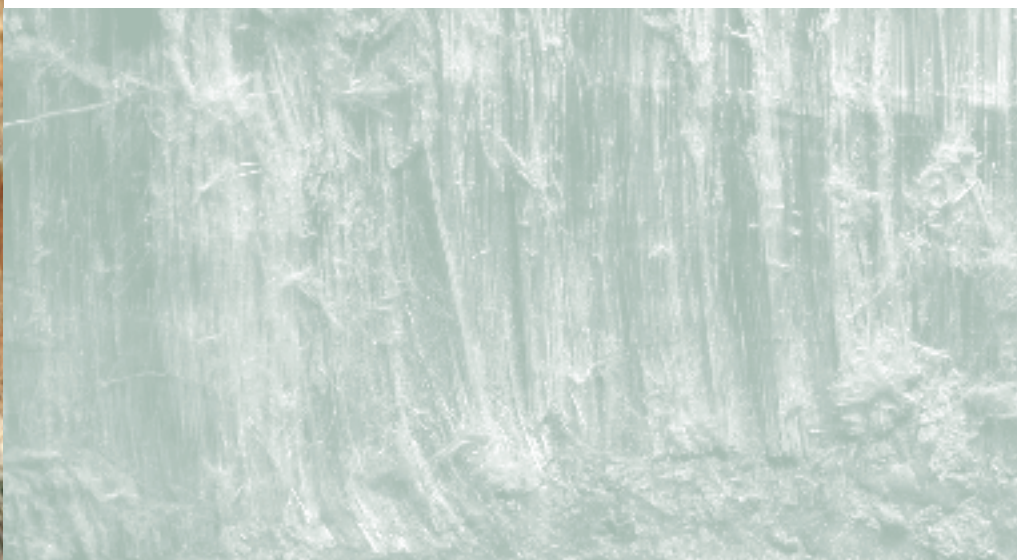




Amiante exposée à Spodden Valley



Fibres d'amiante



En 2004, le délégué ukrainien était parmi les 11 représentants nationaux qui se sont opposés à l'inclusion du chrysotile sur la liste des substances soumises à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (CIP) prévue par la convention de Rotterdam. À l'issue de la réunion, le délégué ukrainien, qui dirigeait l'Institut de médecine du travail, a déclaré aux journalistes:

- l'Ukraine a défendu son droit à utiliser l'amiante!
- l'Ukraine a démontré à l'UE que l'amiante chrysotile est sans danger et que l'on peut l'utiliser en toute sécurité.

En mai 2005, la Banque mondiale a accepté d'accorder un prêt de 71,9 millions d'euros en faveur d'un programme destiné à assurer l'égalité d'accès à une éducation de qualité en Ukraine (*Equal Access to Quality Education in Ukraine*). Les modalités de ce prêt mettent en lumière les problèmes posés par la présence de matériaux amiantés dans les établissements scolaires ukrainiens et pourraient, selon Skrylnikov, constituer un premier pas dans le sens d'une interdiction nationale de l'amiante:

"En Ukraine, un grand nombre de bâtiments scolaires ont été construits sous le régime soviétique et leur couverture est donc constituée de matériaux contenant de l'amiante. Leur réhabilitation dans le cadre de ce projet nécessitera le retrait et l'élimination de ces matériaux dans des conditions de sécurité. Le ministère de l'éducation élaborera, en consultation avec les principaux intéressés, un plan de gestion environnementale qui prévoira les différentes mesures à prendre, et notamment que:

- i) aucun matériau amianté ne sera utilisé dans la réhabilitation des bâtiments scolaires;
- ii) l'amiante sera éliminé de manière convenable conformément à la loi et aux pratiques généralement acceptées en la matière;
- iii) aucune peinture à base de plomb ne sera utilisée; et
- iv) les bruits induits par les travaux de construction seront réduits à un niveau minimum acceptable pour les riverains.

Les entrepreneurs seront priés de se conformer au plan de gestion environnementale qui fera partie du dossier d'appel d'offres."



Spodden Valley

Le groupe de militants citoyens "Save Spodden Valley" a été créé pour mettre en lumière les problèmes causés par la contamination environnementale d'un site de 72 acres à Rochdale (Royaume-Uni) qui appartenait auparavant à Turner Brothers Asbestos (TBA). Dans les années 1870, ce site a vu naître l'industrie moderne de l'amiante-textile; il a été le siège central du plus grand groupe britannique de l'industrie de l'amiante, Turner & Newall (T&N), pendant près de 30 ans ainsi que celui du Asbestosis Research Council (organisme de recherche sur l'asbestose). Le traitement réalisé chez TBA de centaines de milliers de tonnes de fibres d'amiante a soumis les travailleurs ainsi que la population locale à des niveaux élevés d'expositions dangereuses. Un document de l'entreprise datant de 1957 confirmait que:

"À l'heure actuelle, l'usine de Rochdale emploie 2 200 personnes, dont 1 390 travaillent dans des "zones réglementées", c'est-à-dire dans les zones auxquelles les dispositions réglementaires sont applicables. Le poids total des poussières (d'amiante) récupérées est d'environ 15 000 livres sterling, qui sont toutes réduites à l'état de déchets."

La pollution du site était bien connue. Les anciens propriétaires du site le qualifiaient d'"actif de valeur discutable, voire même de passif". Les riverains qui avaient travaillé à l'usine ont confirmé l'existence de décharges d'amiante qui pourraient contenir des dizaines de milliers de tonnes de déchets d'amiante. En avril 2004, des promoteurs immobiliers ont racheté le site et ont commencé à abattre les arbres autour des bâtiments restants de l'usine. L'indifférence apparente à la contamination du site et aux répercussions potentielles sur la santé des actions des promoteurs a galvanisé la communauté locale: la campagne "Save Spodden Valley" était née.

Jason Addy, un des membres fondateurs, résume les principaux sujets d'inquiétude des militants de la manière suivante:

1. la présence d'amiante dans des décharges situées sur le site et dans les structures restantes de l'usine;
2. le risque de contamination des sources d'eau locales – déchets contaminés par l'amiante le long de la rivière Spodden, déchets d'amiante rejetés dans les mines de charbon désaffectées qui débordent;
3. les désagréments causés par les sols et bâtiments contaminés pourraient générer des niveaux considérables de pollution de l'air par l'amiante.

"À défaut de contrôle et de décontamination appropriés de ces sites, les générations futures seront soumises aux expositions dangereuses qui ont déjà brisé la santé et coûté la vie à tant de personnes. Le projet des propriétaires qui entendent construire plus de 600 maisons ainsi qu'une garderie d'enfants sur un site qui n'a pas fait l'objet d'un contrôle approprié est pour le moins déraisonnable. Chaque décès supplémentaire suite à un cancer provoqué par l'amiante provenant du site est un de trop. La Vallée doit être traitée avec le plus grand respect. Il convient d'interdire tous travaux de construction tant qu'une enquête publique complète n'aura pas été réalisée." Jason Addy.

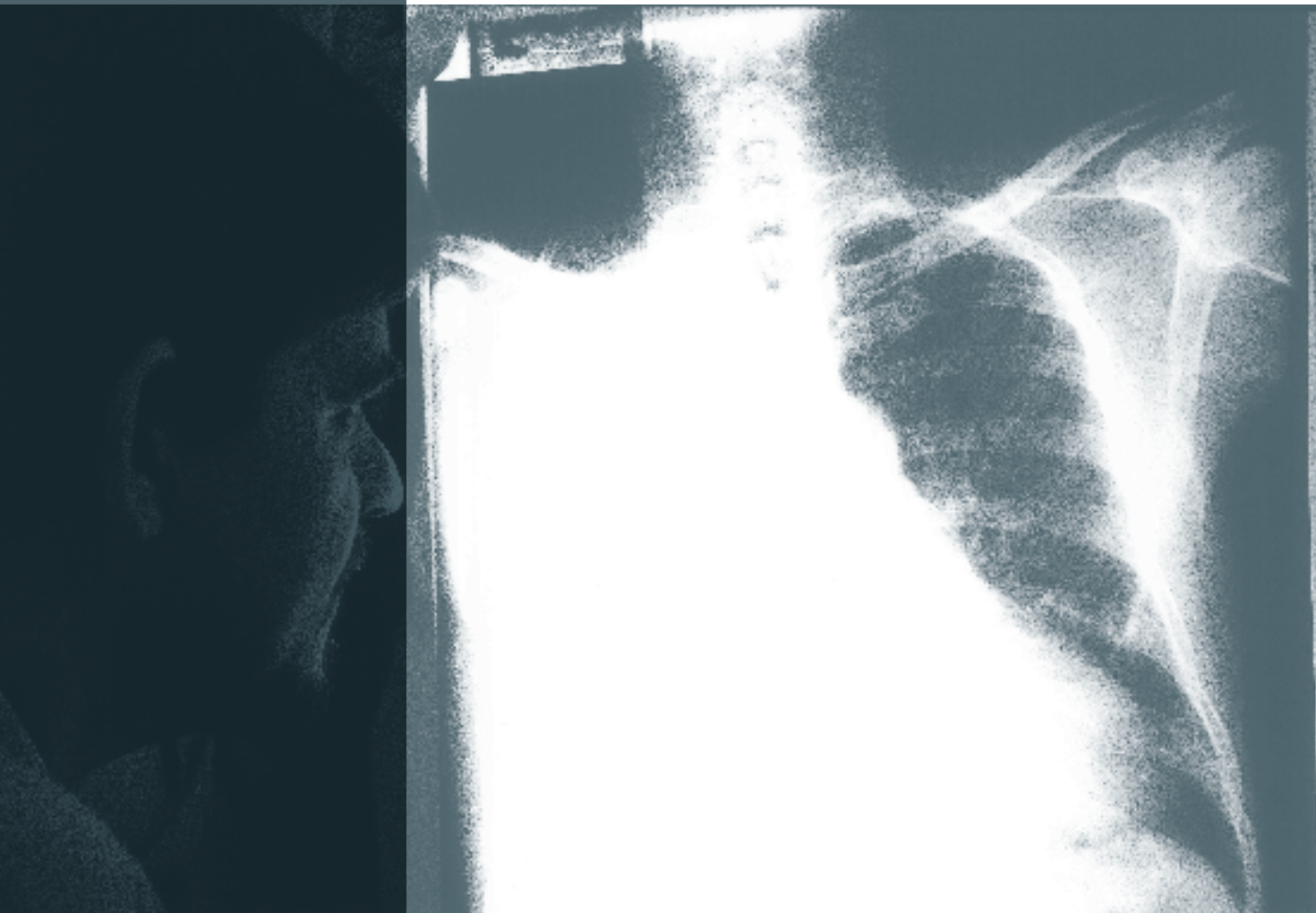
Ce qui se passe à Rochdale a des répercussions bien plus importantes. Des pressions énormes sont exercées au Royaume-Uni et ailleurs en vue de l'aménagement d'anciens sites industriels à des fins résidentielles.



Marche d'enfants à Rochdale



LA DIMENSION HUMAINE DES MALADIES LIÉES À L'AMIANTE



L'épidémie provoquée par l'amiante est une réalité pour des centaines de milliers de familles et de populations dans toute l'UE. Chaque personne qui décède à la suite d'une maladie liée à l'amiante représente pourtant une nouvelle mort qui aurait pu être évitée. Ce chapitre se penche sur l'histoire de certaines des victimes innocentes de l'amiante.

Les tactiques de défense des entreprises qui cherchent à se dérober à leurs responsabilités

La lutte menée par les victimes de l'amiante et leur famille pour obtenir réparation est un combat permanent. Les développements récents montrent l'intransigeance croissante des entreprises qui, face à l'accroissement du nombre des décès provoqués par l'amiante au Royaume-Uni, organisent une résistance coordonnée dans les tribunaux et les médias afin de priver de leurs droits les victimes de l'amiante. Les assureurs et les entreprises se sont accordés sur la stratégie à suivre dans l'affaire Fairchild, consistant à alléguer que, lorsqu'il n'est pas possible de déterminer scientifiquement que c'est la fibre d'amiante qui a causé le mésothéliome du plaignant, alors la responsabilité du défendeur ne peut être engagée. Heureusement, la Chambre des lords du Royaume-Uni a statué en 2002 que les plaignants qui avaient subi une exposition à l'amiante qui avait matériellement augmenté leur risque de contracter un mésothéliome pouvaient prétendre à la réparation de tous les dommages qu'ils avaient subis auprès du défendeur négligent restant, quel qu'il soit. Suite à l'affaire Fairchild, un rapport d'actualisation (2004) a estimé que jusqu'à 200 000 actions liées à l'amiante, représentant un coût compris entre 8 et 20 milliards GBP, pourraient être intentées au Royaume-Uni au cours des trois prochaines décennies. Ces prédictions ont relancé la recherche de nouvelles tactiques de défense. Dans l'affaire Barker, qui sera entendue par la Chambre des lords en 2006, les défendeurs soutiendront que lorsqu'une demande de réparation concerne différents employeurs, chacun d'eux ne devrait être tenu de prendre en charge que sa part du préjudice subi. Une victoire du défendeur aurait "de lourdes répercussions sur les dommages et intérêts alloués aux victimes du mésothéliome".

FRANCE

Le combat mené par une sœur pour que justice soit rendue

La famille de Nicole Voide vivait à 100 mètres de l'usine d'amiante du CMMP à Aulnay Sous Bois;¹⁴ l'école locale, qu'elle et son frère fréquentaient, se trouvait à 50 mètres de l'usine. En 1995, on a découvert que le frère de Nicole était atteint de mésothéliome. Lorsque le diagnostic a été rendu, on a cherché à déterminer la source de son exposition; personne ne faisait le lien entre sa maladie et l'usine qui avait fermé plusieurs années plus tôt.

Suite à un examen approfondi de ses antécédents professionnels, on a découvert des documents qui établissaient, sans l'ombre d'un doute, que de l'amiante avait été traité sur le site du CMMP. Motivée par la promesse qu'elle avait faite à son frère que justice serait rendue, Nicole a poursuivi ses recherches jusqu'à ce qu'elle découvre que 50 autres décès étaient survenus parmi les personnes qui vivaient ou étudiaient dans un rayon de 500 mètres autour de l'usine. En 2000, une réunion publique a été organisée. Alors que les organisa-

teurs s'attendaient à un public de 20 personnes, 100 se sont présentées. Soixante volontaires ont voté en faveur de la création d'une nouvelle organisation, Le Collectif des Riverains et Victimes du CMMP, ayant vocation à militer pour la réhabilitation du site abandonné. En avril 2005, ce collectif de 200 membres a organisé, conjointement avec quatre autres organisations, une manifestation devant l'usine désaffectée pour exiger que l'entreprise décontamine le site.¹⁵ Intervenant lors de la conférence sur l'amiante du groupe GUE/NGL, Nicole Voide a évoqué les quatre scandales d'Aulnay-Sous-Bois liés à l'amiante:

1. la construction de l'usine d'amiante du CMMP à 50 mètres d'une garderie et d'une école primaire dans le centre ville alors même que les pouvoirs publics savaient que l'amiante était une substance dangereuse;
2. la violation par l'entreprise des lois françaises en matière d'hygiène;
3. l'incapacité historique de la collectivité locale à protéger les riverains, les étudiants et l'environnement;
4. la non-décontamination du site par la collectivité locale.



Pierre Voide lorsqu'il était écolier



Xavier Jonckheere

BELGIQUE

Vivre avec une épée de Damoclès sur la tête

La famille de Xavier Jonckheere a été décimée par l'amiante. Son père, qui avait travaillé avec de l'amiante, est décédé en 1987 des suites d'un mésothéliome; quant à sa mère, elle est décédée suite à la même maladie en 2000. La famille demeurait à 200 mètres de l'usine locale d'Eternit à Kappelle-op-den-Bos, en Belgique. À la suite d'une exposition à l'amiante, l'un des quatre frères de M. Jonckheere est également décédé d'un mésothéliome; âgé de 43 ans, il avait 3 enfants.

Le sentiment d'injustice qu'éprouve la famille est accablant et les frères survivants vivent avec une épée de Damoclès sur la tête, ne sachant pas si leur tour viendra et quand. La famille estime que le gouvernement belge a rendu possibles ces expositions et qu'il est donc tenu de prêter assistance aux personnes lésées et endeuillées.

Harmignies

Dans la ville belge de Harmignies dont Michel Verniers (membre fondateur du groupe des victimes belges de l'amiante souffrant d'asbestose) est originaire, l'amiante de l'usine Fabrecim Coverit, filiale d'Eternit, a causé plus de 100 décès, sans compter le grand nombre de personnes connaissant des problèmes de santé à la suite de leur exposition à l'amiante. Les anciens travailleurs et les riverains sont victimes du passé industriel de la ville et il ne semble y avoir aucune issue en vue. La crise de santé publique que traverse Harmignies n'est qu'un exemple des graves problèmes qui persistent encore après l'instauration de l'interdiction de l'amiante en 2005 dans l'UE.

ROYAUME-UNI

Améliorer la vie des victimes

En juillet 2005, neuf groupes de victimes de l'amiante du Nord de l'Angleterre et du Pays de Galles ont créé une association de militants dénommée "The Asbestos Victims Support Groups Forum" (le Forum). Si ce Forum a été créé sur proposition de Cape PLC (anciennement Cape Asbestos), proposition à l'égard de laquelle les groupes de victimes étaient à juste titre sceptiques, les objectifs du Forum allaient au-delà de ce seul sujet. Les membres du Forum souhaitaient en effet améliorer la palette de services et de conseils à la disposition des victimes et offrir à celles-ci la possibilité de partager leurs expériences et de se prêter assistance. Le Forum intervient aux côtés de la sous-commission parlementaire sur l'amiante afin de faire connaître les problèmes qui affectent le quotidien des victimes de l'amiante et de leurs familles.

"L'une des grandes préoccupations du Forum et de la sous-commission parlementaire sur l'amiante concerne l'injustice à laquelle se trouvent confrontées les victimes de l'amiante dans le cadre de leurs démarches auprès de notre système de sécurité sociale. En effet, ce système dissuade les victimes d'un cancer du poumon lié à l'amiante de déposer une demande d'indemnisation compte tenu des critères draconiens qui font que la plupart des victimes se trouvent dans l'impossibilité de faire une telle demande. Les nouveaux critères à respecter semblent, au mieux, maintenir le statu quo et, dans le pire des cas, permettre de réduire le nombre de demandeurs." *John Flanagan, du groupe de soutien aux victimes de l'amiante "Merseyside and District Asbestos Victims' Support Group".*

Alors que l'augmentation dramatique de l'incidence des décès provoqués par le mésothéliome au Royaume-Uni aurait dû inciter le gouvernement à faire de la recherche médicale une de ses priorités — on recense actuellement près de 2 000 décès provoqués par le mésothéliome chaque année au Royaume-Uni aucun financement n'a été attribué par l'UE ou le gouvernement britannique

en faveur de la recherche sur le mésothéliome au Royaume-Uni sur la période 2000-2004. Les seuls fonds qui ont été alloués aux chercheurs sur le mésothéliome au cours de cette période l'ont été par des organisations caritatives et n'ont pas dépassé 1,2 million d'euros. Sachant que le coût de la recherche en laboratoire est estimé à 160 000 euros par an et par membre du personnel, il est clair que les fonds attribués à la recherche sont tristement insuffisants. Un graphique de l'institut national de recherche sur le cancer (*National Cancer Research Institute*), a montré que, alors que l'incidence du cancer du poumon (qui englobe le mésothéliome) représentait 14% de l'ensemble des cancers en 2000, le montant total alloué à la recherche sur le cancer du poumon n'était que de 4% du budget de la recherche sur le cancer.

Un autre problème financier affectant les patients britanniques atteints de mésothéliome est la réticence du système national de santé à approuver l'utilisation du médicament ALIMTA. Alors qu'il s'agit du seul médicament autorisé pour le traitement du mésothéliome au Royaume-Uni, médicament qui est par ailleurs très répandu aux États-Unis et dans toute l'Europe, il reste indisponible pour la plupart des centres médicaux en Angleterre. Selon les termes d'Astero Klabasta, il est inconcevable que le seul médicament auto-

risé pour le mésothéliome, et dont il a été prouvé qu'il est bénéfique à 30% des patients, ne soit pas systématiquement prescrit. Ce médicament suit le processus bureaucratique imposé par le *National Institute of Clinical Excellence*; aucune décision n'est attendue avant l'automne 2006.

"Le mésothéliome est une maladie grave et nous manquons de temps. Des gens sont en train de mourir et nous devons être en mesure de leur offrir de meilleures chances de survie. Il est à la fois inconcevable et ridicule de dire que l'espérance de survie d'une personne atteinte de mésothéliome est d'un an. En tant que scientifiques, nous ne pouvons pas accepter cela et nous faisons tout notre possible, mais nous avons besoin de davantage de fonds pour poursuivre la recherche et davantage de collègues qui se consacrent à la maladie. Et il faut que l'UE et les gouvernements nationaux songent sérieusement à accélérer les choses, notamment à agréer des médicaments afin de nous permettre de tester les médicaments et les thérapies expérimentales sur les patients sans délai." Astero Klabasta, de l'unité de recherche sur le mésothéliome de l'hôpital Bart's de Londres.

L'expérience britannique

"L'expérience britannique démontre que lorsque les victimes de l'amiante et leurs représentants mettent en commun leurs ressources et mobilisent les pressions politiques, ils représentent une opposition formidable pour déjouer les tentatives d'escroquerie des entreprises. On prend de plus en plus conscience de la détresse des victimes de l'amiante; des groupes de soutien se créent dans le monde entier, dans des pays comme le Japon, l'Argentine et les Philippines... Il nous faut encore œuvrer ensemble, nous tous, victimes, représentants de victimes, syndicalistes, universitaires et avocats. Et il faut encore que l'Union européenne mette de l'ordre chez elle. La délocalisation de l'entreprise James Hardie de l'Australie vers les Pays-Bas pour échapper à ses responsabilités au titre de l'amiante est aussi manifeste que méprisable. L'UE ne devrait pas accueillir cet argent sale. L'UE doit également veiller à ce que les entreprises européennes n'exercent pas d'activités utilisant de l'amiante en dehors de l'Europe. Il faudrait prévoir des sanctions pour punir celles qui le font."

Sally Moore, avocate



Mésothéliome



John Flanagan, Nicole Voide, Roberto Musacchio, Eric Jonckheere

PROFILS PAR PAYS

ÉVOLUTIONS EN COURS ET PROBLÈMES PARTICULIERS



Bairbre de Brún et Tinka de Bruin

[Le problème de l'amiante est un problème d'aujourd'hui et de demain; il n'appartient pas uniquement au passé.]

Bairbre de Brún
Sinn Féin, Irlande



[L'amiante a été utilisé dans mon pays jusque dans les années 1920 dans la fabrication de toute une gamme de produits, y compris les textiles, les freins, les chaussures et les matériaux de friction, avec pour conséquence d'indicibles souffrances humaines et des conséquences sociales négatives.]

Jiří Maštálka
KSĚM, République Tchèque

Lors d'une table ronde qui s'est tenue pendant trois heures à l'occasion de la Conférence européenne sur l'amiante (co-organisée par le groupe GUE/NGL) le 23 septembre 2005, des médecins, des militants politiques, des syndicalistes, des défenseurs des victimes et des représentants d'ONG originaires des nouveaux et des anciens États membres de l'UE ont rendu compte des évolutions en cours et des problèmes particuliers qui se posent. Suite à la présentation d'un état des lieux dans différents pays, une discussion couvrant un grand nombre de sujets a été engagée avec la contribution de nombreux délégués à la conférence.

LITUANIE

Pour compléter son intervention précédente (voir page 17), le **Dr Ruta Everatt** a expliqué que les premières dispositions réglementaires nationales concernant la production et l'utilisation d'amiante ont été adoptées en 1998. C'est en 1999 que la mesure de la contamination de l'air par l'amiante a commencé. Depuis 2000, des mesures ont été prises pour supprimer progressivement l'utilisation d'amiante, interdisant certains produits particuliers, à savoir:

- depuis le 1er janvier 2001, l'importation, la production et l'utilisation d'ardoises en amiante-ciment ondulé et lisse pour les maisons neuves et les bâtiments publics neufs;
- depuis le 1er janvier 2002, l'utilisation d'ardoises en amiante-ciment ondulé et lisse pour tous les autres bâtiments neufs, ainsi que l'importation et la production de fibres d'amiante et de matériaux amiantés transformés, sauf s'ils sont destinés à être utilisés dans l'aviation civile;
- depuis le 1er janvier 2003, l'utilisation de fibres d'amiante et de matériaux amiantés transformés, sauf s'ils sont destinés à être utilisés dans l'aviation civile;
- depuis le 1er janvier 2004, l'importation d'amiante et la production de tuyaux en amiante-ciment.

Conformément à la norme hygiène HN 36:2002 concernant les substances interdites et restreintes, et au décret gouvernemental relatif aux restrictions à l'importation, à la production et à l'utilisation d'amiante et de produits contenant de l'amiante, une interdiction nationale globale de l'amiante est entrée en application en 2004.

Les efforts consentis récemment pour minimiser les expositions à l'amiante en Lituanie résultent de la transposition de la législation européenne sur l'amiante. Le règlement relatif à l'amiante en milieu professionnel, qui est entré en vigueur le 1er juillet 2005, a été élaboré en application des directives du Conseil européen n° 80/1107/CEE, 83/477/CEE et 91/382/CEE. D'après le Dr Ruta Everatt:

“Ce règlement établit les obligations à respecter dans tous les domaines d'activité associés à l'amiante: transports, entreposage, travaux de démolition et de réparation, élimination des déchets, protection, soins de santé, formation des travailleurs, étiquetage etc. Avant le démarrage de toute activité associée à l'amiante, ainsi que préalablement aux travaux de démolition ou de retrait d'amiante, l'exposition doit être évaluée afin de déterminer le degré et la nature de l'exposition du travailleur. L'employeur est tenu de notifier ces activités à l'inspection du travail. Le règlement

a abaissé les valeurs limites d'amiante à 0,1 f/cm³ et les concentrations sur le lieu de travail doivent être mesurées régulièrement. L'état de santé de chaque travailleur doit être vérifié préalablement à la première exposition, puis régulièrement pendant toute la durée de l'exposition, en procédant chaque année à des radiographies des poumons et à un examen des fonctions respiratoires. Aucun contrôle médical n'est effectué après la cessation de l'exposition."

Il est fait état de difficultés quant à l'application de ce règlement. Il en résulte que les expositions dangereuses à l'amiante dans le cadre professionnel et dans l'environnement sont "encore assez courantes" aujourd'hui.

BULGARIE

Le syndicaliste **Svetla Karova** a décrit les efforts consentis pour s'attaquer à l'héritage de l'amiante en Bulgarie. En 2000, l'Inspection générale du travail a lancé une campagne dans le but d'obtenir un consensus en vue de la suppression progressive de l'amiante et des produits amiantés. Le programme a été soumis à discussion lors d'un séminaire national tripartite en 2001 et a été repris dans le cadre du plan d'action national du ministère de la santé en faveur de l'environnement et de la santé. La législation requise qui a été votée comporte les actes suivants:

- ordonnance n° 1 du 27 février 2003 sur la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amiante sur le lieu de travail;¹⁷
- ordonnance n° 5 du 15 avril 2003 sur la prévention et la réduction de la pollution de l'environnement par l'amiante;¹⁸
- ordonnance sur les substances, préparations et produits chimiques dangereux, en vigueur depuis le 1er janvier 2003;
- ordonnance sur l'importation et l'exportation de substances chimiques dangereuses, en vigueur depuis 2004.

Bien que l'importation, la production et l'utilisation de fibres d'amiante et de tous les types de produits contenant de l'amiante aient été interdites au 1er janvier 2005, "l'influence dangereuse de l'amiante persistera au cours des prochaines années en raison de l'emploi de nombreux travailleurs dans des activités à risque". Les techniques qui ont été proposées pour maîtriser les risques présentés par l'amiante consistent notamment à:

- effectuer des contrôles en vue de compiler des registres de bâtiments contenant de l'amiante;
- surveiller la santé des travailleurs exposés à l'amiante;
- enregistrer les personnes qui ont été exposées à l'amiante dans le cadre de leur activité professionnelle;
- contrôler l'élimination des déchets d'amiante et gérer les décharges dangereuses.

CHYPRE

À la suite de la campagne de sensibilisation au problème de l'amiante qui a été menée à Chypre en 2002, plusieurs problèmes nouveaux sont apparus, a déclaré **Efi Xanthou**. Le projet du gouvernement, qui envisage de transformer les mines d'amiante désaffectées en décharges de déchets d'amiante, n'est pas réalisable. Il s'est avéré que l'accord passé avec les collectivités locales pour installer 30 conteneurs de déchets d'amiante à l'emplacement des mines a tristement sous-estimé la quantité de déchets que générerait la décontamination des bâtiments à Chypre. À l'heure actuelle, il n'existe pas de lieu officiellement autorisé pour entreposer les déchets issus des opérations de désamiantage. C'est pourquoi on a pu constater une augmentation des déversements incontrôlés des matériaux contaminés par l'amiante. Les estimations du gouvernement continuent de minimiser l'ampleur du problème; une enquête réalisée en 2005 concernant les logements contaminés par l'amiante dans les camps de réfugiés a omis certains camps.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Dans sa deuxième contribution, le **Dr Daniela Pelclova** s'est centrée sur l'évolution de la législation tchèque sur l'amiante.

Elle a également cité des données récentes provenant de l'Institut national de la santé publique (Prague), qui révèlent que 373 salariés sont encore aujourd'hui exposés à l'amiante sur leur lieu de travail: 276 au chrysotile et 97 à des amphiboles.¹⁹ La plupart de ces expositions dangereuses se produisent à l'occasion du désamiantage de bâtiments ou de travaux de réhabilitation.²⁰ D'après les estimations officielles, pas moins de 55 000 personnes auraient été exposées à l'amiante en République tchèque. On constate dans la population âgée, de ce pays qui compte 10 millions de personnes, une augmentation de tous les types de cancer. En revanche, la proportion de cancers causés par une exposition professionnelle à des substances dangereuses reste inconnue.

PAYS-BAS

Tinka de Bruin, président de la commission des victimes de l'amiante (des Pays-Bas), a indiqué que les délégués à la conférence originaires des nouveaux États membres de l'UE semblaient étonnés d'apprendre que l'amiante posait encore des problèmes dans un ancien État membre comme les Pays-Bas. Tel est malheureusement bien le cas. Sur une population de 16 millions d'habitants, 400 cas de mésothéliome et 600 cas de maladies pulmonaires liées à l'amiante sont diagnostiqués chaque année. En 1995, avec l'aide du parti socialiste, les victimes de l'amiante ont commencé à s'organiser; depuis 1999, la commission des victimes de l'amiante est devenue une organisation autonome. L'activité intensive de lobbying exercée par les membres de la commission a amélioré la situation de détresse des victimes néerlandaises du mésothéliome. En 2000, l'Institut néerlandais de défense des victimes de l'amiante (IAV) a été créé avec la coopération du gouvernement, de la commission, de syndicats, d'employeurs et d'assureurs dans le but de rationaliser la procédure de dédommagement. Si une victime de mésothéliome a été exposée à l'amiante sur son lieu de travail, elle peut obtenir réparation dans un délai relativement court par l'intermédiaire de l'IAV. Si l'employeur négligent a cessé son activité, l'indemnisation sera versée par l'État. Par ailleurs, une caisse financée par le gouvernement, qui a été créée en 2003, verse une somme forfaitaire de 16 000 euros aux patients atteints de mésothéliome qui ont travaillé dans des secteurs d'activité à hauts risques.

En mai 2004, la commission néerlandaise des victimes de l'amiante a organisé la première conférence internationale sur l'amiante aux Pays-Bas. Des copies de la version anglaise des annales du congrès tenu sur le thème du pollueur-payeur (*The Polluter Pays*) ont été distribuées lors de la conférence de Bruxelles. Les décisions prises à Bruxelles ont des incidences sur la vie de millions d'Européens. Il ne suffit pas d'interdire l'amiante; il faut bien faire comprendre que les victimes ne sont pas abandonnées:

"Le Parlement européen devrait faire de son mieux pour élaborer une législation prévoyant l'indemnisation des personnes qui ont travaillé avec de l'amiante qui a fini par détruire leur santé. Il nous faut un guichet unique européen d'accès à l'information."

Le principe du "pollueur-payeur" devrait être la règle; les employeurs devraient payer pour les

dommages qu'ils ont causés. Pour protéger les générations futures, des contrôles – amiante de tous les bâtiments devraient être rendus obligatoires et tous les efforts possibles devaient être déployés pour libérer nos sociétés du fléau de l'amiante.

POLOGNE

Lors de la table ronde, le **Dr Neonila Szeszenia-Dabrowska** s'est concentrée sur l'exposition à l'amiante sur le lieu de travail et ses conséquences, sur les dispositions réglementaires sur l'amiante et sur le projet Amiantus. La première tentative réalisée par la Pologne pour minimiser les expositions professionnelles à l'amiante remonte à 1949, lorsque le nombre maximum admissible de particules d'amiante a été fixé à 180 millions par m³ d'air. Les prélèvements effectués dans une usine de fils et de tissus en amiante à cette époque ont révélé des niveaux jusqu'à 24 fois supérieurs au niveau autorisé. En 1954, la concentration maximale admissible (CMA) d'amiante sur le lieu de travail a été abaissée à 2 mg/m³, mais les expositions dangereuses persistaient. En dépit de l'instauration de mesures visant à faire baisser les concentrations de poussières d'amiante industrielles, des expositions professionnelles à l'amiante, d'un niveau quatre fois supérieur à la CMA, n'étaient pas rares dans les années 70, avec des concentrations en fibres d'amiante comprises entre 1 et 25 mg/m³. Ces expositions ont eu des conséquences prévisibles: sur la période 1976-2004, le gouvernement a reconnu 2 691 cas de maladies professionnelles liées à l'amiante: 2 197 cas d'asbestose, 143 cas de mésothéliome pleural et 351 cancers du poumon.²¹

Pour s'attaquer à la contamination des infrastructures polonaises par l'amiante,²² le conseil des ministres a adopté en mai 2002 un programme national destiné à éliminer l'amiante et les produits amiantés de la République polonaise dans un délai de 30 ans. Une série de règlements a été adoptée pour minimiser les répercussions négatives de l'exposition à l'amiante sur la population, l'environnement bâti et le milieu naturel. La mise en œuvre du programme nécessite la coordination des initiatives entreprises par plusieurs ministères et organismes gouvernementaux, dont les collectivités locales et régionales et le gouvernement central. Autre programme d'importance: le projet Amiantus, qui est destiné à fournir gratuitement

des soins médicaux aux anciens ouvriers de 28 usines de traitement d'amiante réparties dans toute la Pologne. Entre 2000 et 2004, 8 776 examens médicaux ont été réalisés sur 5 466 travailleurs. Une asbestose a été diagnostiquée chez 14% des ouvriers examinés; 19 cas de cancer du poumon et 12 cas de mésothéliome pleural ont également été diagnostiqués.

PORTUGAL

Armando Farias a évoqué la campagne permanente de propagande menée par les parties prenantes portugaises de l'industrie de l'amiante qui, dit-il, parlent de la faible biopersistance du chrysotile, alléguant l'absence de preuve médicale attestant l'existence de risques du chrysotile. Et pourtant, les scientifiques confirment l'existence d'une épidémie européenne due à l'amiante qui coûtera la vie à 400 000 500 000 personnes en Europe occidentale d'ici 2030. Dans cette période postérieure à l'interdiction de l'amiante en Europe, nous ne devons pas oublier notre devoir de prêter assistance aux personnes lésées, dit-il. L'insuffisance de l'application de la législation européenne sur l'amiante continue de mettre des vies en danger. Au Portugal, on trouve des produits contenant de l'amiante dans les bâtiments, les établissements scolaires, les complexes sportifs, les fermes et les systèmes d'approvisionnement en eau; en 2000, 30% de l'amiante utilisé au Portugal concernaient les conduites d'eau en amiante-ciment. L'absence de dispositions concernant l'élimination contrôlée des déchets d'amiante a mené au rejet de déchets contaminés dans le milieu naturel. Récemment, Farias et ses collègues syndicalistes ont fait connaître au ministère de l'environnement leurs inquiétudes quant aux travaux de désamiantage exécutés sur une grande base militaire aérienne par une entreprise de construction civile employant des travailleurs non qualifiés sans équipement spécialisé ni vêtements de protection; aucune mesure n'a été prise.

La réussite de la campagne menée afin d'obtenir l'interdiction mondiale de l'amiante et faire connaître les risques, repose sur la collaboration des syndicats, des groupes de victimes et des ONG des pays tant développés qu'en développement. Au cours des 30 dernières années, des progrès ont été réalisés dans la sensibilisation aux problèmes

de l'amiante dans de nombreux pays; la mise au point de solutions de substitution plus sûres a mis en échec le mythe selon lequel la civilisation ne peut se passer de l'amiante. La vie humaine doit l'emporter sur les bilans des entreprises; la lutte visant à l'éradication du fléau de l'amiante doit se poursuivre.

UKRAINE

Dmytro Skrylnikov a évalué l'état d'avancement de la législation et des recherches sur l'amiante en Ukraine. D'après cet intervenant, il n'existe pas de programmes particuliers ni de législation spécifique sur l'amiante en Ukraine, mais certaines questions environnementales et sanitaires sont tout de même couvertes par une législation plus générale. Au titre du plan d'action national 2000-2005 pour la santé environnementale, approuvé par le gouvernement ukrainien en 2000, une évaluation des risques que représente l'amiante pour les travailleurs qui en produisent et les utilisateurs finals aurait dû avoir été menée à bien en 2003 et des mesures de protection instaurées. Cependant, rien n'a été fait en raison de contraintes budgétaires. Le manque de moyens a également empêché la mise en œuvre du programme (2002) du Cabinet des ministres, qui aurait identifié les procédés industriels et les activités humaines qui permettent à des substances cancérigènes de polluer l'environnement.

Aucune enquête épidémiologique n'a été réalisée sur les maladies liées à l'amiante. Des tendances inquiétantes ressortent des statistiques gouvernementales:

- les maladies pulmonaires sont responsables de près de la moitié des décès imputables à l'activité professionnelle;
- 100 000 décès causés par cancer surviennent chaque année et ce chiffre est en hausse;
- en janvier 2004, on recensait 818 000 personnes atteintes d'un cancer en Ukraine; un très faible nombre de cancers professionnels est enregistré;
- les expositions à des substances cancérigènes telles que les dioxines, les biphényles et l'amiante ne sont ni surveillées ni contrôlées en Ukraine.

ÉVITER DAVANTAGE DE DÉCÈS INUTILES



[Bien évidemment, si les produits en amiante-ciment sont moins chers, c'est parce que les entreprises qui les fabriquent ne consacrent pas l'argent qu'elles devraient en matière de prévention et d'indemnisation. Le fait de rejeter le coût social des problèmes de santé liés à l'amiante sur les travailleurs, les consommateurs et la société civile offre aux producteurs d'amiante un avantage tarifaire par rapport aux produits de substitution plus sains et plus sûrs.]

Dr Barry Castleman, consultant en environnement.

La majorité des fibres d'amiante sont utilisées dans les matériaux de construction en amiante-ciment (AC). Les produits de substitution de l'amiante dans les plaques d'AC comprennent les fibres polymériques telles que l'alcool de polyvinyle (PVA) et le polypropylène, qui sont habituellement mélangés à de la cellulose pour fabriquer des produits plats et lisses; l'utilisation de ciment en fibres de bambou a également connu un certain succès. On utilise également d'autres fibres de substitution, notamment l'eucalyptus, la bagasse et le sisal. Les tuiles en microbéton,²³ qui ont été utilisées dans les zones rurales au Mali, sont une autre solution de substitution des matériaux de construction en AC; ces tuiles peuvent être fabriquées avec du matériel primitif en milieu rural. On utilise également des tuiles de couverture en argile, de la tôle galvanisée ainsi que des fibres végétales et du bitume "onduline", en cours de développement au Brésil. Les solutions de substitution sans amiante ont généralement un coût supérieur de 12-30%, mais l'écart de prix se resserra à mesure du perfectionnement des procédés de fabrication.

En ce qui concerne les conduites et tuyaux en AC, les solutions de substitution comprennent: les tuyaux en fonte et en fonte ductile, les tuyaux en polyéthylène haute densité, les tuyaux en béton armé, les tuyaux en argile et les tuyaux en ciment à base de fibres de cellulose tels que ceux que fabrique l'Australien James Hardie. Les solutions de substitution plus sûres utilisées pour fabriquer des freins de véhicules sans amiante comprennent:

freins semi-métalliques constitués d'éponges de paille de fer et de graphite sous résine phénolique, les fibres Wollastonite, les fibres p-aramid, les fibres de verre et les résines telles que la résine phénolique et le baume de cajou. En ce qui concerne les réservoirs d'eau, les fibres de verre, le polyéthylène, le PVA, la cellulose, le béton et l'acier représentent quelques solutions de substitution; les réservoirs en plastique offrent l'avantage d'être plus légers.

Sur la voie d'une stratégie globale

Lors de la Conférence européenne sur l'amiante, le sénateur italien Antonio Pizzinato a déclaré que l'expérience acquise en Italie pour obtenir l'interdiction nationale de l'amiante (1992) et mettre en œuvre les mesures répondant aux besoins des personnes exposées à l'amiante permettait de mettre en avant les stratégies que l'on pourrait suivre au plan supranational. La campagne italienne peut être divisée en 3 phases:

- **Phase 1.** L'organisation et la mobilisation des travailleurs, qui ont conduit à des manifestations à l'extérieur du parlement national et à des grèves aux niveaux régional et national pour exiger l'interdiction de l'amiante, un programme d'examen médicaux des personnes exposées à l'amiante, la retraite anticipée des travailleurs occupant des postes à risque, la reconnaissance des maladies professionnelles liées à l'amiante et la décontamination des



Asbestoses et modifications pleurales



[Le problème de l'amiante est de nature mondiale et doit être abordé au niveau des Nations unies.]

Roberto Musacchio
PRC, Italie

bâtiments publics et privés. Cette phase a duré 20 ans pour aboutir à l'adoption de la loi italienne interdisant l'amiante et à la reconnaissance officielle par le gouvernement des problèmes subis par les personnes exposées à l'amiante.

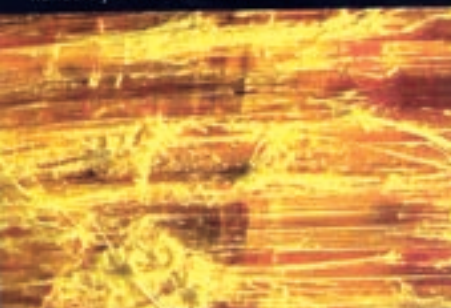
- **Phase 2.** Sur la période 1994-2004, des lois ont été mises en place afin de mettre fin à l'utilisation et au traitement de l'amiante; les mines d'amiante ont été fermées, un programme de soins de santé en faveur des lésés a été créé et un régime d'assurance a été mis en place par le gouvernement pour indemniser les victimes d'expositions professionnelles et environnementales à l'amiante.
- **Phase 3.** Des initiatives sont en cours dans le but de limiter, d'ici dix ans, les retombées néfastes de l'héritage laissé par l'amiante en Italie moyennant le retrait et le remplacement des produits contenant de l'amiante dans les usines et bâtiments, la prise en charge intégrale par le service national de santé des soins de santé de toutes les personnes atteintes de ma-

ladies liées à l'amiante et la création d'un fonds pour les victimes de l'amiante auprès duquel, parallèlement aux indemnités versées par le gouvernement, les victimes d'une exposition professionnelle à l'amiante et les membres de leur famille²⁴ de même que les victimes d'une exposition environnementale à l'amiante peuvent déposer une demande de réparation.

L'expérience italienne a montré que l'adoption de dispositions législatives a peu d'importance si elles ne sont pas appliquées. Il est nécessaire de surveiller la mise en œuvre des directives européennes sur l'amiante dans les 25 États membres afin de pouvoir identifier les lacunes et y remédier. La campagne menée en Italie pour l'interdiction de l'amiante a également mis en lumière la nécessité de la collaboration de différents groupes, notamment les syndicats, les groupes de victimes, les ONG, les responsables politiques et les scientifiques. Au plan mondial, des organisations telles que l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation internationale du travail, l'ONU et la Confédération européenne des syndicats doivent être associées à cette campagne.

HET ASBESTDRAMA

Eternit en de gevolgen van
honderd jaar asbestcement



Rapport de Bob Ruers

"Bien qu'il soit connu que l'exposition à l'amiante peut provoquer des maladies dégénératives et mortelles, les producteurs d'amiante continuent de prétendre que l'utilisation de l'amiante ne présente pas de dangers, en niant l'existence de solutions de substitution plus saines et plus sûres. Il est méprisable d'exposer les populations des pays en développement au risque de maladies qui ont déjà causé tant de misère humaine. Les gouvernements nationaux doivent examiner de manière rigoureuse et approfondie les cas de pollution de l'environnement par l'amiante pour déterminer qui sont les pollueurs et de quelle manière ils peuvent être contraints à réparer le mal qu'ils ont causé. Il faut que les actions judiciaires contre les dirigeants d'Eternit se poursuivent. Il importe également d'étudier l'influence et les actions de ces grandes multinationales; une fois pour toutes, établir, documents à l'appui, leur part de responsabilité dans le scandale mondial de l'amiante."

Bob Ruers, ancien sénateur, membre fondateur de la commission des victimes de l'amiante des Pays-Bas et avocat d'un plaignant.

CONCLUSIONS DE L'AUTEUR

UNE ACTION COORDONNÉE AU NIVEAU MONDIAL S'IMPOSE



Laurie Kazan-Allen

Plusieurs orateurs ont souligné les conséquences graves de la méconnaissance de la problématique de l'amiante, tant dans l'opinion publique que chez les professionnels. Combattre ce vide d'information a été considéré comme une priorité absolue par les délégués, qui ont convenu qu'une action coordonnée au niveau mondial était essentielle.

L'efficacité de ce type d'actions est clairement démontrée par les développements qu'à connus l'affaire du Clémenceau – l'un des navires les plus prestigieux de la marine de guerre française – depuis la fin de la conférence. Le gouvernement français, qui avait prévu d'exporter ce navire contaminé par l'amiante en Inde pour le faire détruire, a fait l'objet d'une campagne soutenue menée par des ONG françaises, égyptiennes et indiennes, qui ont maintenu que l'exportation de ce déchet toxique violait les protocoles internationaux, les accords internationaux et la loi française. Le 31 décembre 2005, un jugement d'une juridiction administrative française levait le dernier obstacle juridique et le navire quittait Toulon à destination de l'Inde. Douze jours plus tard, des activistes de Greenpeace abordaient le Clémenceau à 50 miles nautiques au large des côtes égyptiennes. Une fois à bord, ils ont escaladé le mât et déroulé une bannière: "Transporteur d'amiante: ne venez pas en Inde." D'autres activistes ont frôlé le pont avec un parapente motorisé qui tirait une bannière disant: "Pas ici. Pas ailleurs." Dans le cadre de cette journée internationale d'action, des manifestations ont été organisées au Bangladesh, en Suisse et en France.

Tout au long de l'hiver, des ONG aux intérêts les plus divers ont coopéré pour contraindre le gouvernement français à inverser la vapeur. En France, Ban Asbestos France, ANDEVA²⁵ et le Comité anti-amiante de l'université de Jussieu, les groupes qui avaient perdu la bataille juridique, ont maintenu la pression dans les médias. Les efforts déployés par des organisations internationales comme Greenpeace, le *Basel Action Network*, le *Corporate Accountability Desk* (Inde), la Fédération européenne pour le transport et l'environnement, la *North Sea Foundation*, Bellona, le Réseau international pour l'interdiction de l'amiante, le Secrétariat international pour l'interdiction de l'amiante et la Fédération internationale des droits de l'homme ont mené une campagne sur la nouvelle de la débâcle du Clémenceau auprès d'un public plus large. Le 17 janvier 2006, les représentants de l'ONG *Platform on Shipbreaking* ont rencontré D. Giotakos et d'autres membres de la Commission européenne en charge de l'environnement. Deux semaines plus tard, le Commissaire européen à l'environnement, Stavros Dimas, déclarait aux journalistes que l'exportation du Clémenceau constituait une violation de la législation européenne et pourrait avoir des conséquences à la fois juridiques et financières pour le gouvernement concerné. Le Commissaire Dimas a également déclaré: "Une décontamination des déchets dangereux devrait avoir lieu dans l'UE avant d'envoyer des navires dans les cimetières de bateaux des pays en développement." Le 15 février, le Conseil d'État a ordonné au gouverne-

IBAS

Le secrétariat international pour l'interdiction de l'amiante (International Ban Asbestos Secretariat – IBAS) a été créé en 1999; il s'agit d'une organisation non gouvernementale qui poursuit deux objectifs: une interdiction mondiale de l'amiante, et la justice pour toutes les victimes de l'amiante. L'IBAS contrôle, analyse et transmet des informations reçues par le réseau toujours plus large d'individus et de groupes impliqués dans le mouvement international contre l'amiante, ainsi que des informations de sources juridiques, médicales et industrielles. L'IBAS produit des publications et organise des conférences destinées à faire connaître les problématiques liées à l'amiante.

Bien que l'IBAS collabore étroitement avec le réseau *International Ban Asbestos*, *Ban Asbestos* et des associations nationales de victimes de l'amiante, il n'existe aucun lien organisationnel ou financier avec ces groupes. Le travail d'IBAS est coordonné par Laurie Kazan-Allen; vous trouverez des informations complémentaires sur le site:

<http://www.ibas.btinternet.co.uk>

ment de suspendre le transfert du Clémenceau; le même jour, le président Chirac annonçait que le porte-avions de 27 000 tonnes, qui se trouvait en Mer Rouge, allait être ramené en France. Il s'est engagé à ce que la France coopère avec ses partenaires européens pour développer un programme de décontamination des navires européens en fin de vie avant leur envoi à la casse en Asie. Quatre jours plus tard, la *Bangladesh Occupational Safety, Health and Environment Foundation* (OHSE) annonçait que le SS Norway, construit en 1961 et contenant environ 1 250 tonnes de produits amiantés, ne serait pas détruit au Bangladesh. La campagne de l'OSHE menée pour empêcher l'achat du SS Norway par une société de destruction de navires a consisté en une pétition remise au gouvernement, une manifestation à Dhaka (le 12 février) et des déclarations à la presse afin d'informer le public de la nature toxique du navire. Des protestations émises par d'autres ONG, qui ont bénéficié d'une couverture médiatique, ont ajouté à la pression exercée sur les propriétaires du chantier et sur le gouvernement. Le 17 février 2006, l'Association bangladaise des entreprises de destruction de navires décidait à l'unanimité qu'aucune organisation membre n'achèterait un navire contaminé; dans le même temps, le ministre de l'environnement annonçait que le gouvernement du Bangladesh interdirait au SS Norway de pénétrer sur le territoire national tant qu'il n'aurait pas été entièrement décontaminé. L'action des ONG et des citoyens concernés en Europe et en Asie a été décisive pour sceller le sort du Clémenceau et du SS Norway. Ces campagnes, autant d'exemples d'action sur le terrain au 21^e siècle, illustrent les résultats que permet d'obtenir la mobilisation de la société civile.

Dans la déclaration adoptée par les délégués réunis à la conférence, il a été recommandé que les actions nationales relatives à l'amiante soient coordonnées pour maximiser leur impact mondial. Durant la conférence, Fiona Murie, de la FITBB, a annoncé que l'amiante a été désigné problème prioritaire pour l'*International Workers' Memorial Day* (le 28 avril) de cette année. Faisant écho à cette information, Alain Destexhe, un sénateur belge et président des parlementaires pour l'action mondiale, a publié un document intitulé "Appel à une interdiction mondiale de l'amiante"; ce document est actuellement diffusé parmi les parlementaires du monde entier, avant sa publication prévue le 28 avril. Renforçant les efforts des responsables politiques internationaux, une pétition, également publiée le 28 avril, exprime les vues des victimes de l'amiante, des promoteurs de la campagne de santé publique, des professionnels des soins de santé, des citoyens concernés et des ONG, elle déclare:

"Dans un esprit d'humanité et d'égalité, nous déclarons que chaque être humain a le droit de vivre et de travailler dans un environnement sain. Il n'est pas acceptable qu'une substance qui est trop dangereuse pour être utilisée dans l'Union européenne soit utilisée en Asie, en Afrique et en Amérique Latine; il n'est pas acceptable qu'un pays industrialisé vende à des prix insignifiants des navires contaminés par l'amiante à un pays en voie de développement. Une interdiction mondiale de l'amiante est la première étape de la campagne destinée à débarrasser l'humanité de la menace de l'amiante. Pour mettre un terme à cette calamité, nous faisons le serment de travailler ensemble pour atteindre notre objectif."

Bon nombre des événements ayant eu lieu dans le sillage de la conférence ont été stimulés par des discussions qui se sont déroulées durant cette réunion longue de deux jours; d'autres initiatives porteront leurs fruits dans les mois et les années à venir. La présence de tant de délégués jeunes à la conférence a renforcé la campagne qui vise à mettre un terme à un siècle de contamination humaine et environnementale par cette substance mortelle.

ANNEXE A

Déclaration de Bruxelles

**Conférence européenne sur l'amiante:
Politique, santé et droits de l'homme
Déclaration de Bruxelles – 23 septembre 2005**

Préambule

L'amiante reste la principale cause de cancer professionnel en Europe. Les produits amiantés présents en Europe dans les logements, les bâtiments commerciaux et les infrastructures ainsi que les déchets d'amiante dans notre environnement continuent de provoquer un nombre de maladies et un taux de mortalité sans précédent.

Une année d'action

Les associations professionnelles européennes, les associations médicales et les organisations internationales ont lancé des appels afin de faire de 2005-2006 l'année de l'action sur l'amiante. À cet effet, les participants à la Conférence européenne sur l'amiante organisée à Bruxelles les 22 et 23 septembre 2005 invitent l'ensemble des institutions européennes, et principalement le Parlement européen et la Commission européenne, ainsi que le Conseil de l'Europe, à concevoir et mettre en œuvre un plan d'action européen sur l'amiante qui comporterait les mesures suivantes:

Prévention

Afin de prévenir les futures expositions dangereuses, les mesures suivantes sont recommandées:

- application rigoureuse de la législation européenne et nationale sur la protection de la santé et de la sécurité contre les risques liés à l'amiante;
- comme c'est le cas pour les autres substances cancérigènes, tous les produits contenant de l'amiante devraient porter l'étiquette représentant une tête de mort; l'utilisation du logo actuel constitué par la lettre "a" est inacceptable;
- introduction de contrôles-amiante obligatoires dans les bâtiments publics d'ici 2007, ainsi que dans les logements et les moyens de transport (navires, trains, avions) d'ici 2008; mise en place d'une législation européenne, comportant un système de certification, réglementant le secteur du désamiantage;
- introduction de lignes directrices pour mesurer la contamination du sol par l'amiante;
- recherche sur des méthodes de traitement des déchets d'amiante qui soient sans danger;
- il devrait être mis fin à la dérogation permettant l'utilisation d'amiante dans la production de chlore;
- renforcement de la directive de 2003 par la suppression de la notion d'"exposition sporadique et de faible intensité". Aucune exposition à l'amiante n'est sans danger!

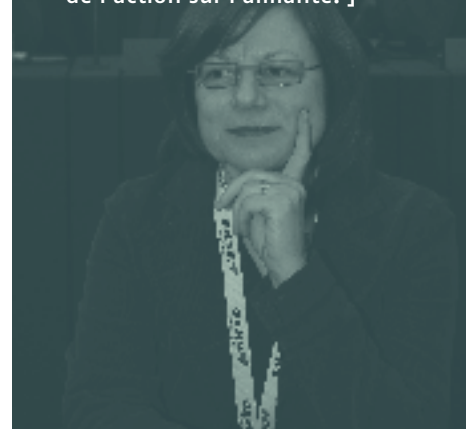
Droits de l'Homme

Les droits de l'Homme et l'abolition de la peine de mort représentent des valeurs fondamentales de l'UE. Pourtant, des centaines de milliers d'Européens sont privés de leur droit à la santé au travers des expositions dangereuses à l'amiante; dans bien des cas, ces expositions équivalent à une peine de mort. Des mesures s'imposent pour garantir le droit fondamental de travailler et de vivre dans un environnement sain et sûr. Les mesures suivantes sont recommandées:

- la reclassification des plaques pleurales et de certaines autres conditions liées à l'amiante, qualifiées de "maladies bénignes", est indispensable; la catégorisation actuelle de ces symptômes comme bénins ne reflète pas de manière exacte leur impact sur la santé des patients et les possibilités en matière d'emploi;



[Les associations professionnelles européennes, les associations médicales et les organisations internationales ont lancé des appels afin de faire de 2005-2006 l'année de l'action sur l'amiante.]





Vittorio Agnoletto et Fulvio Aurora

[L'Union européenne devrait aider les nouveaux États membres à se décharger du fardeau que représente pour eux l'amiante en finançant des initiatives, telles que les études épidémiologiques, à même de mesurer l'ampleur du problème.]

Vittorio Agnoletto
PRC, Italie



[Nous devons veiller à la mise en œuvre correcte des directives pertinentes de l'UE dans le domaine de la décontamination des bâtiments.]

Adamos Adamou
AKEL, Chypre

- la mise en place de registres nationaux des travailleurs exposés à l'amiante et des travailleurs atteints d'une maladie liée à l'amiante;
- la reconnaissance de toutes les maladies imputables à une exposition à l'amiante sur le lieu de travail comme maladies professionnelles dans le cadre d'une harmonisation des régimes de prise en charge des maladies professionnelles dans l'Union européenne;
- l'élaboration de lignes directrices médicales pour le "meilleur traitement" des maladies liées à l'amiante; la mise au point et le financement d'un programme de recherche pour le traitement des personnes touchées par ces maladies;
- la création de fonds nationaux ou européens spécifiques ou de régimes financés par les entreprises exerçant une activité de production d'amiante par des cotisations obligatoires et l'obligation pour les pouvoirs publics de prêter assistance à toutes les victimes d'expositions professionnelles, environnementales ou domestiques à l'amiante; soutien des groupes de victimes de l'amiante pour mobiliser et aider les personnes lésées;
- l'interdiction de la relocalisation d'entreprises non européennes dans l'UE pour échapper à leurs responsabilités au titre de l'amiante dans leur pays d'origine;
- la création d'un centre de recherche européen chargé de travailler sur la mise au point d'une technique sûre de désamiantage des zones contaminées par l'amiante, le désamiantage étant une activité à hauts risques.

Actions contre l'approche "deux poids, deux mesures"

- L'UE devrait soutenir l'instauration d'une interdiction internationale de l'amiante par une convention de l'OIT ou un autre instrument mondial, d'une part, et une transition juste dans les pays en développement, d'autre part;
- la législation européenne devrait interdire l'utilisation de l'amiante par les entreprises européennes quel que soit leur lieu d'activité dans le monde; le non respect de cette législation devrait être puni par des amendes dont le produit pourrait être reversé aux victimes étrangères de l'amiante;
- les stratégies visant à minimiser les responsabilités des entreprises dans les affaires d'amiante sont bien développées; l'UE devrait collaborer avec d'autres partenaires pour créer un fonds international destiné à indemniser les victimes de l'amiante dont le cas est imputable à des entreprises européennes;
- le transfert des risques de l'Europe vers les pays en développement est inacceptable. En particulier, le démantèlement en Inde de navires contaminés par l'amiante tels que le Clémenceau constitue une violation de la convention de Bâle et des règlements européens sur les déchets: ces règles devraient être rigoureusement appliquées et mises en œuvre;
- les bonnes pratiques concernant l'introduction réussie de techniques sans amiante en Europe devraient être diffusées dans les pays qui utilisent encore de l'amiante;
- le Fonds social européen devrait débloquer des fonds au profit du désamiantage des zones contaminées par l'amiante;
- les participants à la conférence européenne sur l'amiante demandent que des mesures nationales soient prises des jours précis, comme le 28 avril 2006, *Journée internationale à la mémoire des travailleurs*, et le 14 mai, *Journée de commémoration des victimes de l'amiante en Belgique*. Ils recommandent en particulier l'organisation de manifestations devant les ambassades canadiennes;
- l'Union européenne devrait prendre l'initiative d'une enquête sur les activités actuelles et passées des multinationales de l'amiante et sur les liens qui les relient entre elles;
- les organisations européennes participant à la campagne pour une interdiction mondiale de l'amiante devraient appuyer la lutte contre l'amiante menée par les ONG, les syndicats et d'autres organisations dans les pays en développement en leur fournissant des informations sur les meilleures pratiques, sur les dispositions législatives efficaces et sur les questions médicales et techniques; les organismes européens peuvent largement contribuer à la constitution de réseaux internationaux de coopération et de solidarité.

Par ailleurs

L'amiante touche un large éventail de questions et de domaines, allant de la santé publique et la santé au travail à l'environnement, en passant par les consommateurs et la recherche médicale. Il est donc recommandé qu'une personne soit désignée pour coordonner le plan d'action de l'UE sur l'amiante.

ANNEXE B

Programme de la conférence & liste des participants

JEUDI 22 SEPTEMBRE 2005

- 9h30 Accueil: Francis Wurtz, député président du groupe GUE/NGL
- 9h45 Remarques introductives: présidents de séance: Kartika Liotard, députée membre du groupe GUE/NGL, et Xavier Jonckheere, président ABEVA
- 10h00 La politique européenne sur l'amiante: Conditions de travail et indemnités
- 10h20 Discussion du panel – Les expositions professionnelles à l'amiante:
Malte: Saviour Sammut
Bulgarie: Svetla Karova
Portugal: Armando Farias
Espagne: Angel Carcoba
- 10h50 La politique européenne de l'amiante: L'environnement
- 11h10 Discussion du panel – Les expositions environnementales à l'amiante
Chypre: George Perdikes, député
Royaume-Uni: Jason Addy
Pologne: Dr Neonila Szeszenia-Dabrowska
Ukraine: Dmytro Skrylnikov
Italie: Fulvio Aurora
Turquie: Dr Salih Emri
- 11h40 Panel politique – Débat de députés:
Italie: Vittorio Agnoletto
Chypre: Adamou Adamos
Grèce: Dimitris Papadimoulis
République tchèque: Jiri Mastalka
Irlande: Bairbre de Brún
- 12h15 Débat général: président
- 12h45 Conclusion: président
- 15h00 Remarques introductives: président
- 15h10 La dimension humaine des maladies liées à l'amiante:
France: Nicole Voide
Belgique: Xavier Jonckheere
Initiatives de victimes: Royaume-Uni: John Flanagan
Recherche sur le mésothéliome: Royaume-Uni: Astero Klabatsa
Éviter davantage de décès inutiles
- 15h40 Étude de cas: La dérogation européenne pour la production de chlore: Mme Fernanda Giannasi, Inspectrice, Brésil
- 16h00 Le cadre réglementaire des substances chimiques: enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques (REACH): Guido Sacconi, député
- 16h20 Les solutions de substitution à l'amiante: Matériaux de construction et produits isolants: Dr Barry Castleman

- 16h40 Le transfert de technologies dangereuses vers le monde en développement: Dr Annie Thebaud-Mony
- 17h00 La campagne mondiale en faveur de l'interdiction de l'amiante: Alain Destexhe, sénateur belge, Antonio Pizzinato, sénateur italien
- 17h30 Débat général: président
- 18h20 Conclusion: président
- 18h30 Clôture de la séance

VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2005

- 9h30 Remarques introductives: présidents: Roberto Musacchio et Adamou Adamos, députés
Définir l'étendue du problème de l'amiante en Europe
- 9h45 Les aspects médicaux de l'amiante: Examens, incidence et reconnaissance: Dr Olaf Hagemeyer
- 10h00 Les cancers imputables à l'amiante: le coût financier pour le système national de santé: Dr Andrew Watterson
- 10h15 La sous-évaluation des cancers provoqués par l'amiante au Danemark: Lars Vedsmand
- 10h30 Les maladies liées à l'amiante en Grèce: Dr Panagiotis Behrakis
- 10h45 Panel médical:
Slovénie: Dr Metoda Dodic-Fikfak
Lituanie: Dr Ruta P. Everatt
République tchèque: Dr Daniela Pelcova
Inde: Dr Tushar Kant Joshi
- 11h20 Les droits de l'homme des personnes atteintes d'une maladie liée à l'amiante: Sally Moore
- 11h35 Responsabilité des entreprises et indemnisation: Eternit: étude de cas: Bob Ruers
- 11h50 Débat général: président
- 12h20 Résolution de la Conférence: Laurent Vogel
- 12h50 Conclusion: Kartika Liotard, députée
- 15h00 Table ronde: présidents: Fiona Murie et Angel Carcoba
- 15h15 Rapports par pays
Bulgarie: Svetla Karova
Chypre: George Perdikes, député
République tchèque: Dr Daniela Pelcova
Lituanie: Ruta P. Everatt
Malte: Saviour Sammut
Pays-Bas: Tinka de Bruin
Pologne: Dr Neonila Szeszenia-Dabrowska
Portugal: Armando Farias
Ukraine: Dmytro Skrylnikov
- 16h45 Discussion: présidents
- 17h45 Conclusion: présidents
- 18h00 Clôture de la séance

Conférence européenne sur l'amiante: Politique, santé & droits de l'homme Parlement européen Bruxelles, ASP 1 G3

Participants:

ABEVA-Belgique; ANDEVA et BAN ASBESTOS France (France); CAOVA et association de défense des victimes de l'amiante "Verein für Asbestopfer und Angehörige" (Suisse); Greenpeace Chypre; Professeur P. Behrakis (Grèce); Groupe de victimes de l'amiante de Casale Monferrato et Association nationale des victimes italiennes (Italie); CCOO-Espagne; Commission néerlandaise des victimes de l'amiante (Pays Bas); SABS-Slovénie; Clydebank Asbestos, Clydeside Action on Asbestos (Écosse); Merseyside and District Asbestos Victim Support Group, Justice for Asbestos Victims of Northern Ireland (Irlande du Nord); Asbestos Awareness (Pays de Galles); et bien d'autres.



Références

- 1 Une "funa" consiste pour les participants à taper bruyamment sur des casseroles pour créer une manifestation publique tape-à-l'œil.
- 2 <http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31983L0477:EN:HTML>
- 3 Un article paru le 15 mars 2005 dans Libération estimait que les travaux exécutés à Toulon avaient permis de retirer 65 à 80 tonnes d'amiante du Clémenceau et qu'il en restait 22 tonnes pour les ouvriers non qualifiés et non protégés des chantiers indiens de démolition.
- 4 Voir le document intitulé *End of Life Ships – The Human Cost of Breaking Ships* sur le site web: <http://www.fidh.org/IMG/pdf/shipbreaking2005a.pdf>
- 5 Malgré les efforts judiciaires intenses de Ban Asbestos France et d'autres ONG, une décision judiciaire a permis au Clémenceau de prendre la mer en direction de l'Inde le 31 décembre 2005.
- 6 Voir articles parus dans le journal national *The Hindu* (éditions des 31 décembre 2005 et 1er janvier 2006).
- 7 Voir *Under-registration of Occupational Diseases: the Greek Case*. Alexopoulos CG, Rachiotis G, Valasi M, Drivas S, Behrakis P; *Occupational Medicine* 2005; 55 (1):64-65.
- 8 La République tchèque compte une population de 10 millions d'habitants, dont la moitié est en âge de travailler et environ 8% sont soumis à des expositions professionnelles dangereuses. À l'heure actuelle, 276 travailleurs sont exposés au chrysotile et 97 aux amphiboles.
- 9 En République tchèque, le montant de l'indemnisation versée au titre d'une maladie professionnelle dépend de la gravité et de la durée de la maladie; des paiements sont réalisés au titre des souffrances endurées, de la restriction de la capacité à vivre, de la perte de revenus et des frais médicaux. Une personne atteinte de mésothéliome est susceptible de percevoir environ 4 000 euros.
- 10 L'utilisation et la commercialisation de la crocidolite avaient été interdites en 1984.
- 11 Tout au long de ce rapport, le terme "tonne" doit généralement être entendu comme se référant à une tonne métrique, bien qu'il puisse éventuellement se référer à une tonne impériale (plus lourde d'environ 2%) dans le cas des chiffres plus anciens.
- 12 La répartition des 795 décès causés par l'amiante est la suivante: 259 décès dus à un cancer du péritoine, 210 à un cancer de la plèvre, 196 à un cancer du poumon et 130 dus à d'autres causes.
- 13 Il s'agit de la plus grande organisation syndicale de la Bulgarie.
- 14 PECO/NEI: pays d'Europe centrale et orientale et nouveaux États indépendants.
- 15 CMMP: Comptoir des Minéraux et Matières Premières.
- 16 Les autres groupes présents à la manifestation représentaient les parents des élèves de l'école locale, Ban Asbestos France, un groupe local de victimes de l'amiante et une association écologique.
- 17 Cet acte transposait la directive européenne 83/477/CEE portant modification de la directive 91/382/CEE, ainsi que la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à l'amiante et aux matériaux contenant de l'amiante sur le lieu de travail.
- 18 Cet acte transpose la directive européenne 87/217/CEE.
- 19 On recense une seule femme parmi les 276 salariés exposés au chrysotile et seulement 8 femmes parmi les 97 salariés exposés à des amphiboles.
- 20 La majorité des expositions au chrysotile concerne les travailleurs dont l'activité consiste à retirer les matériaux d'isolation et les déchets, les couvreurs, les charpentiers et les agents de maintenance. L'exposition aux amphiboles est la plus forte chez les cheminots, les couvreurs et les charpentiers.
- 21 De 1994 à 2004, l'incidence des maladies liées à l'amiante est passée de 79 à 210, ce qui représente une hausse de plus de 250%.
- 22 Selon des sources gouvernementales, il y aurait quelque 15,5 millions de tonnes de produits amiantés en Pologne, dont 14,9 millions de tonnes de plaques d'amiante-ciment. Environ 85% de l'amiante encore présent en Pologne est contenu dans des matériaux et produits de construction; la contamination par l'amiante dans les zones rurales est près de trois fois supérieure à celle des villes.
- 23 Pour en savoir sur les tuiles en microbéton, ainsi que sur les fibres végétales et le bitume, voir respectivement les sites web suivants: www.perryassociates.com et www.onduline.com.br
- 24 Vingt pour cent des personnes qui sont décédées à la suite d'une maladie liée à l'amiante à Casale Monferrato ont subi des expositions para-professionnelles, c'est-à-dire qu'elles ont été exposées à des fibres d'amiante qu'un de leurs proches avait ramenées à domicile sur ses vêtements de travail.
- 25 ANDEVA: l'association française représentant les victimes de l'amiante.

ANNEXE C

Liens utiles

International Ban Asbestos Secretariat

www.ibas.btinternet.co.uk

Merseyside Asbestos Victims Support Group – UK

<http://www.asbestosdiseases.org.uk>

ANDEVA (Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante) – France

<http://andeva.free.fr>

Instituto Sindical de Trabajo, Ambiente y Saluo (ISTAS)

(Spanish Trade Unions)

<http://www.ccoo.es/istas>

The International Federation of Building and Wood Workers (IFBWW)

<http://www.ifbww.org/>

Confederation of Independent Trade Unions, Bulgaria

<http://www.knsb-bg.org/>

Institute of Occupational Medicine, Poland

<http://www.imp.lodz.pl/>

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, France

<http://www.inserm.fr/fr/>

Save Spodden Valley, UK

<http://www.spodden-valley.co.uk/>

ABEVA, Belgium

<http://www.abeva.be/>

Dutch Asbestos Victims Committee

<http://www.comiteasbestslachtoffers.nl>

Hazards

<http://www.hazards.org>

Mesothelioma UK

<http://www.mesothelioma.uk.com>

European Trade Union Confederation

www.etuc.org

Socialist Party, Netherlands

www.sp.nl

GUE/NGL Group

www.guengl.eu



Hein du Plessis est un photographe résidant en Afrique du Sud qui s'est spécialisé dans les documentaires sociaux. Il a travaillé comme photographe de presse et donne actuellement des cours au sein de la faculté de design et d'arts visuels de l'Université centrale de Technologie, en Afrique du Sud. Ses précédentes expositions portaient les titres: "*Images of Elderly Abuse*", "*Facing AIDS*", "*Into Full View (India's Workers)*", "*Face to Face (Cancer and You)*", et ses œuvres ont pu être admirées dans de nombreux pays. Les images montrées dans la présente publication sur la couverture, aux pages 4, 12, 16, 20, 28, 35 et sur cette page proviennent de l'exposition de 1999 "*The Legacy of Asbestos*". Les œuvres de Hein du Plessis ont été sélectionnées et récompensées par de nombreux prix, tels que le *Fuji Press Awards* (1993, 2002, 2003), le *South Africa Pro Photo Awards* (1999), le *Commonwealth Photo Award* (2001), le *South Africa Picture Essay Award* (2001) et le *New York Institute of Photography Award* (2002). L'artiste peut être contacté à l'adresse suivante: hduples@cut.ac.za

À PROPOS DU GUE/NGL

Le Groupe GUE/NGL (Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique) est le cinquième groupe du Parlement européen par la taille. Il est actuellement composé de 41 députés issus de 16 partis politiques de 13 pays européens. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un groupe confédéral de 16 partis poursuivant des objectifs politiques communs.

Le Groupe est composé de membres des partis suivants:
AKEL (Chypre), Bloco de Esquerda (Portugal), Die Linke.PDS (Allemagne), Folkebevægelsen mod EU (Danemark), Izquierda Unida (Espagne), KKE (Grèce), KSCM (République Tchèque), PCF (France), PCP (Portugal), PdCI (Italie), PRC (Italie), Sinn Féin (Irlande), SP (Pays-Bas), Synaspismos (Grèce), Vansterpartiet (Suède), Vasemmistoliitto (Finlande).



WWW.GUENGL.EU